

MINISTERE DE LA JUSTICE- Direction de la protection judiciaire de la jeunesse**CONCOURS EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DE
PROFESSEURS TECHNIQUES SESSION 2022****Spécialité Hôtellerie-restauration : Organisation et production culinaire**

Epreuve : étude d'un cas pratique concernant le domaine éducatif et de l'insertion sociale et professionnelle, donnant lieu à des propositions d'actions (durée : 4 heures – coefficient 3)

Sujet :

Vous arrivez dans une Unité éducative d'activités de jour (UEAJ), en qualité de professeur technique au sein d'une équipe pluridisciplinaire. Vous devez analyser la problématique éducative d'Alex et la dynamique d'insertion mise en œuvre. Puis, en prenant en compte les éléments du dossier ainsi que la décision judiciaire prise à l'audience de sanction, vous proposerez un parcours d'insertion en détaillant les modalités d'accompagnement et les acteurs mobilisés.

Vous avez la possibilité de vous appuyer sur l'ensemble des documents fournis.

Liste des documents :

	Nom du document	Nombre de pages
Document 1	Rapport de fin de mesure judiciaire d'investigation éducative	9
Document 2	Projet individuel de fin de placement CEF	4
Document 3	Période de mise en situation en milieu professionnel – grille d'évaluation	3
Document 4	Rapport de contrôle judiciaire	7
Document 5	Procès-verbal de notification de mesure éducative judiciaire	2
Document 6	Convocation entretien	1
Document 7	Synthèse des dispositions du plan de relance #1jeune1solution	1
Document 8	Schéma de mise en œuvre du programme « Avenir en main 16-18 »	1
Document 9	La Promo 16-18, programme mis en œuvre par l'AFPA	2
Document 10	La cartographie thématique des acteurs	1
Document 11	Synthèse législative et réglementaire sur l'obligation de formation	2
Document 12	Le module d'insertion du CJPM	1
Document 13	Offre éducative de l'UEAJ de TOULON	1
Document 14	Fiche bonnes pratiques	1
Glossaire		

NB : Il convient de ne faire figurer dans votre réponse aucune identification, aucun signe distinctif, ni sur la feuille principale ni sur les intercalaires éventuels (nom, initiales, indication de lieux ou de services, même fictifs...) conformément au principe d'anonymat. Toute copie remise en contradiction avec ces instructions est passible de nullité.



Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Toulon, le 23 avril 2020

**DIRECTION REGIONALE SUD EST
DIRECTION TERRITORIALE VAR
STEMO TOULON**

Madame ARMAND
Responsable d'Unité Educative
UEMO Toulon Centre

A

Madame PILA
Juge des enfants – Cab B
Tribunal Pour Enfants de Toulon
TJ Toulon

Je vous prie de bien vouloir trouver le rapport de fin de mesure judiciaire d'investigation éducative concernant le jeune :

Alex BETOILE, né le 20/01/2004

Domicilié chez sa mère, Line MARTIN , à Toulon
Domicile du père , Didier BETOILE, à Hyères

Madame ARMAND
Responsable d'Unité Educative
UEMO Toulon Centre

Décision du 22/10/2019 : MJIE
N° Parquet : 190000172
N° Dossier : JECABJEB190000024

Rapport de fin de Mesure Judiciaire d'Investigation Éducative

Du 23 avril 2020

Concernant le jeune

Alex BETOILE, né le 20/01/2004

- ELEMENTS SOCIO - EDUCATIFS -

ORIGINE ET CONTEXTE DE LA MESURE:

La mesure fait suite à une mise en examen d'Alex pour des faits de vol et tentative de vol aggravés par trois circonstances et transport et détention non autorisés de stupéfiants. Ces faits ont été commis le 20 octobre 2019.

Précédemment, la résidence d'Alex était fixée chez son père. Une OPP chez la mère a été prononcée en même temps que la mesure investigation.

PERSONNES RENCONTREES OU SOLLICITEES DURANT LA MESURE :

- Alex
- Monsieur BETOILE, le père d'Alex
- Madame MARTIN, la mère d'Alex
- L'éducatrice qui a assuré le suivi de Alex dans le cadre d'une AEA depuis 2011.
- La curatrice de Madame MARTIN à l'UDAF.
- Monsieur Olivier MARTIN, oncle maternel de Alex

Nous avons échangé régulièrement avec Madame GAROD, l'éducatrice de notre service chargée du suivi de Alex dans le cadre du contrôle judiciaire.

DEROULEMENT DE LA MESURE :

La mesure judiciaire d'investigation éducative a été présentée à Alex et sa mère le 20 novembre 2019. Monsieur, qui avait un rendez-vous médical ce jour-là, a été reçu ultérieurement.

Par la suite, monsieur et madame ont répondu à nos sollicitations. Ils ont été reçus de façon individuelle au service et nous avons procédé à une visite au domicile de l'un et de l'autre. Dans les deux cas, Alex n'était pas présent.

L'échange avec monsieur a été plus aisé. Par contre, ceux avec madame ont été plus succincts en raison de ses difficultés d'élaboration. Il n'est pas certain qu'elle ait compris les objectifs de notre intervention mais elle s'y est soumise sans difficulté ; vraisemblablement habituée, du fait de son handicap, à accepter les interventions de son entourage et des travailleurs sociaux.

Nous avons proposé à Alex plusieurs rendez-vous auxquels il n'a pas répondu. Il a indiqué à l'éducatrice du service qui le suit dans le cadre de son contrôle judiciaire qu'il ne souhaitait pas nous rencontrer. Il ne semblait pas prêt ou ne comprenait pas l'intérêt de rencontrer un autre travailleur social alors qu'il avait investi la relation avec elle. Par contre, il a accepté que nous fassions un entretien commun avec elle. Par la suite, afin de ne pas risquer de le voir se braquer, nous avons privilégié les rencontres avec l'éducatrice. C'est la raison pour laquelle elle a largement contribué à l'écriture du paragraphe consacré à Alex.

En début de mesure, Alex était scolarisé. A la suite d'une altercation avec un professeur, il a été convoqué devant le Conseil de discipline le 15 mars 2020 qui a pris la décision d'une exclusion définitive. Afin de ne pas doubler nos interventions, c'est l'éducatrice du service qui a été en lien avec les éducateurs de prévention du quartier. Par leur intermédiaire, Alex a pu faire deux chantiers rémunérés organisés sur la commune. Des liens avec la mission locale devraient être établis dans le but de travailler avec lui une nouvelle orientation scolaire.

Nous avons souhaité rencontrer Olivier, oncle maternel d'Alex, puisqu'il côtoie régulièrement Alex étant donné qu'il vit au domicile de Madame depuis quelques mois.

Le 28 février 2020, lors d'une audience au cabinet n°6, une mesure d'AEMO a été décidée, par la suite transférée au cabinet n° 7 mettant fin à la mesure d'AEA exercée par l'UDAF depuis 2011.

HISTOIRE DE MADAME:

D'après les éléments qu'elle nous a communiqués :

Madame n'est pas en capacité de parler d'elle même de façon spontanée. Les éléments dont nous disposons correspondent à ses réponses à nos questions.

Madame est âgée de 53 ans. Elle est née à Toulon et a grandi à Brignoles.

Elle est la plus jeune d'une fratrie de 7 enfants : 2 filles et 5 garçons dont un qui est décédé à l'âge de 43 ans et qui était handicapé. Elle ne connaît pas les raisons de son décès.

A l'exception d'un frère qui habite aujourd'hui en Algérie, tous les autres résident en région toulonnaise. Depuis 1 an, elle héberge un frère prénommé Olivier parce qu'il s'est séparé de sa femme.

Les parents de madame sont aujourd'hui décédés.

Madame décrit une bonne entente au sein de la famille. Ils se voient régulièrement.

Madame dit qu'elle est allée à l'école à Brignoles jusqu'à ses 16 ans. Elle a ensuite été envoyée en Algérie pour « surveiller » une maison familiale. Une tante était sur place. Puis elle est revenue en France pour garder les enfants de sa sœur aînée qui assurait son hébergement. Elle était âgée d'une trentaine d'années lorsqu'elle a eu un logement autonome à Toulon. Elle percevait alors une Allocation Adulte Handicapé ; c'est toujours le cas actuellement.

Elle avait 36 ans lorsque son frère lui a présenté Monsieur BETOILE. Ils se sont mariés en avril 2003. Elle s'est tout de suite retrouvée enceinte. Elle n'évoque pas de problème particulier durant sa grossesse. Alex est né par césarienne.

Monsieur et madame ont divorcé en 2008. Ils ne « s'entendaient pas ». Son mari « criait ».

Alex a mal supporté la séparation et il a commencé à avoir des problèmes à l'école. Il a donc été mis en internat et « ça se passait super bien ». Il y est resté jusqu'à son entrée au collège. Il vivait chez son père et venait chez elle le week-end. Aujourd'hui il veut rester avec elle. A la maison, Alex joue à la Playstation mais il est souvent dehors. Parfois un copain d'Alex vient à la maison. Elle précise qu'elle « n'aime pas » ce garçon.

Madame reste en lien avec l'Algérie. Alex a eu l'occasion d'y aller. Il parle l'arabe et à la maison ils parlent ensemble un mélange d'arabe et de français.

Madame est sous curatelle. Sa curatrice lui donne 40 euros en début de semaine et 20 euros en fin de semaine pour qu'elle puisse faire ses courses alimentaires et de vêture. Les autres dépenses sont réglées directement par la curatrice.

Madame est suivie par un psychiatre. Elle prend un traitement et va à l'hôpital de jour tous les mardis.

Lorsqu'on interroge Madame sur ses souhaits concernant la résidence d'Alex, elle n'est pas en mesure de donner son point de vue : elle ne peut exprimer que celui d'Alex ou celui de Monsieur. Si nous insistons, elle est mise en difficulté et peut donner des réponses contradictoires ou ambivalentes. Ainsi nous ne sommes pas en mesure de savoir si la situation actuelle lui convient.

Concernant le quotidien avec Alex, lorsque nous demandons à Madame si elle parvient à se faire obéir, s'il respecte ses consignes, elle donne des réponses évasives ou contradictoires.

De nos échanges avec les travailleurs sociaux ayant côtoyé madame, il ressort que :

-Madame présente une déficience. Elle ne maîtrise pas la lecture ni l'écriture.

-Concernant la gestion de ses ressources, elle a tout d'abord fait l'objet d'une tutelle aux prestations familiales en 2011, puis d'une mesure d'accompagnement judiciaire et depuis 2015, il s'agit d'une curatelle renforcée qu'elle ne conteste pas. Les faibles revenus de madame permettent de lui donner seulement 60 euros par semaine, ce qui peut être pour Alex source d'incompréhension ou de frustration.

-Madame est entourée par les membres de sa famille qui lui apportent un soutien mais ils peuvent aussi profiter de sa naïveté.

La visite au domicile de Madame :

Madame est locataire d'un appartement de Type 3. Madame a sa chambre, Alex a la sienne qui est meublée de deux lits superposés et d'un bureau avec une télévision. Madame nous a expliqué que l'oncle d'Alex transporte un des deux matelas pour dormir dans le salon. L'appartement est bien tenu. Il est meublé de façon relativement sommaire.

A l'occasion de cette visite nous avons pu constater que Madame a ses repères dans Toulon.

NOS ECHANGES AVEC MONSIEUR :

D'après les éléments qu'il nous a communiqués :

Monsieur est âgé de 47 ans. Il a vécu à Alger où il est resté jusqu'à l'âge de 27 ans.

En Algérie, il avait eu une formation de carrossier. En France, il a travaillé dans le bâtiment, jusqu'en septembre 2005, date à laquelle il a eu un accident du travail. Il s'est fait mal au dos et a dû subir 4 interventions chirurgicales. Il perçoit aujourd'hui une allocation adulte handicapé.

Concernant sa rencontre avec Madame, c'est Olivier, le frère de Madame qui la lui a présentée. Monsieur raconte que lorsque Madame s'est retrouvée enceinte, les médecins leur ont conseillé une IVG étant donné les risques d'avoir un enfant handicapé en raison de l'âge de Madame. Ils ont refusé, préférant s'en remettre au destin. Par contre, Monsieur n'a pas voulu courir le risque d'une deuxième grossesse et cela aurait été source de conflit avec la famille de Madame qui aurait souhaité qu'ils aient un autre enfant.

Après son divorce, Monsieur voyait régulièrement son fils.

Monsieur s'est remarié en 2011. De cette union, sont nés deux enfants : Sara, 7 ans et Yoann 3 ans. Monsieur n'a pas mentionné de difficultés relationnelles entre Alex et sa belle-mère et son frère ou sa sœur.

Monsieur vit séparé de sa deuxième épouse et depuis l'automne 2018. Il loue 2 chambres dans une maison individuelle à Hyères. La cuisine et les sanitaires sont communs à 2 autres locataires. Monsieur reconnaît que cette situation n'est pas idéale mais il n'avait pas le choix. Il a pu nous dire que le fait d'avoir la garde d'Alex pourrait peut-être prioriser sa demande de logement auprès des bailleurs sociaux.

Alex a vécu environ 3 ans chez son père, du temps où celui-ci vivait encore avec sa deuxième épouse. Monsieur dit que ça se passait bien car il avait de l'autorité sur son fils qui le « respectait ». Monsieur a évoqué ses vacances en Algérie l'été dernier qui ont été un moment de complicité avec son fils. Monsieur étaye ses dires en nous montrant des photos de vacances où on les voit souriants tous les deux.

Selon Monsieur, Alex aurait changé brutalement quelques semaines avant les faits à l'origine de la MJIE. Ce serait dû aux mauvaises fréquentations de son fils. Depuis, il n'a plus confiance en lui et a tendance à le surveiller. Cette surveillance se traduit notamment par des appels plusieurs fois par jour pour prendre de ses nouvelles et lorsque Alex a des rendez-vous à honorer, Monsieur les lui rappelle à de multiples reprises de façon à être sûr que Alex ne les oublie pas. Nous avons incité Monsieur à se demander si le fait d'insister autant auprès de son fils pouvait être vécu par celui-ci comme une pression trop importante qui pouvait le braquer. Monsieur reconnaît d'ailleurs que c'est toujours lui qui est à l'initiative des appels.

Le père de Monsieur était gendarme. Il a hérité d'une conception de l'éducation rigoureuse. Pour lui, il est important de respecter la loi. Il n'a pas accepté les passages à l'acte de son fils. Il dit qu'il a donné une éducation ferme à son fils. Il a d'ailleurs reconnu à plusieurs reprises au cours de nos entretiens que son fils avait peur de lui.

NOTRE RENCONTRE AVEC L'ONCLE Olivier MARTIN :

Depuis environ un an, Monsieur MARTIN est séparé de la mère de sa fille qui est âgée de 17 ans et avec qui il reste en contact régulier. Depuis, il habite chez sa sœur (la maman d'Alex) ou chez un ami. Il a fait des demandes de logement qui n'ont pas encore abouti, selon lui c'est en raison de ses revenus trop faibles : il est actuellement en arrêt maladie. Il a travaillé dans le bâtiment mais il a aujourd'hui des problèmes aux cervicales qui l'empêchent de reprendre le travail.

Monsieur s'exprime avec franchise et spontanéité. A propos de sa sœur et de son neveu, il utilise parfois des qualificatifs qui peuvent être crus mais il a visiblement de l'affection pour eux. Il fait preuve d'un certain bon sens dans l'analyse de leur situation.

Concernant Madame, il se souvient qu'elle a parlé tard. Elle ne sait pas lire ni écrire. Par contre elle maîtrise très bien les chiffres, elle connaît par cœur les numéros de téléphone de ses proches.

Monsieur explique que tous les membres de la famille sont attentifs à madame. Ils s'arrangent pour l'appeler ou la voir régulièrement chacun leur tour. Madame bénéficie par ailleurs d'un certain réseau dans le voisinage qui lui apporte aussi un soutien si besoin.

Monsieur MARTIN explique que les relations de Alex avec sa maman sont bonnes. Alex est gentil mais il profite du fait que sa mère ne sait pas dire non. « D'ailleurs elle ne dit non à personne ! ».

Concernant Alex, son oncle s'inquiète de sa déscolarisation actuelle. Il pense qu'Alex n'est pas fait pour l'école et qu'il serait préférable de l'orienter vers un apprentissage. Il voudrait que ce soit dans le domaine du bâtiment. Il souhaite que son neveu soit aidé en ce sens.

Monsieur MARTIN indique qu'Alex sort souvent dehors rejoindre ses copains et ne respecte pas toujours les horaires de rentrée fixés par sa mère mais « il rentre toujours ».

Concernant la relation entre Monsieur BETOILE et son fils, Monsieur MARTIN parle d'une « fracture » dont il dit ignorer les raisons. Alex ne veut plus aller voir son père. Il ne lui téléphone pas non plus. Monsieur MARTIN aurait conseillé à Monsieur BETOILE de proposer des activités à son fils pour recréer du lien mais il dit qu'à sa connaissance, son conseil n'a pas été suivi.

Lorsque nous avons rencontré l'oncle de Alex, il était question d'une hospitalisation de Madame. Il nous confirmait qu'effectivement depuis plusieurs années celle-ci part en « cure ». Il n'en a pas vraiment compris les raisons mais il dit qu'il a été en contact avec le médecin psychiatre qui suit sa sœur. Il nous a indiqué qu'il était prêt à prendre en charge Alex pendant l'hospitalisation de sa mère puisque l'adolescent ne veut pas aller chez son père.

ALEX :

Alex est un adolescent avec qui il a pu nous paraître difficile d'entrer en lien dans un premier temps. Il avait exprimé son mécontentement et son intention de ne pas se rendre aux rendez-vous lors du premier entretien de MJIE.

Pourtant, nous le rencontrons de manière régulière dans le cadre de la mesure de Contrôle Judiciaire et il a réellement investi cet espace.

Face à la difficulté pour lui de s'investir auprès des professionnels exerçant la MJIE, et même si nous avons tenté des rencontres communes, nous avons préféré lui laisser cet espace.

Contrairement à ce qu'il avait pu laisser voir, Alex est un adolescent attachant qui verbalise facilement autour de ses difficultés.

Il a pu se montrer très touché par les difficultés de santé que rencontre sa mère. Il explique ne pas pouvoir envisager la séparation d'avec elle car « elle a besoin d'aide, pas mon père ». Alex ne comprend pas vraiment la pathologie dont souffre sa mère et cette dernière est-elle en mesure de la lui expliquer ? Ainsi, il s'interroge sur la nécessité du traitement auquel elle est soumise qu'il peut percevoir comme « une drogue ».

De même, il évoque la question de la curatelle de sa mère, il explique que c'est parfois compliqué à gérer puisque Madame reçoit 40€ le mardi puis 20€ le samedi, si Alex souhaite aller manger avec des amis ou aller au cinéma, ce n'est donc que rarement possible.

Afin de pallier le problème financier, Alex a demandé à pouvoir effectuer des chantiers jeunes en lien avec la prévention spécialisée de Toulon. Un premier chantier a eu lieu pendant les vacances de février, un second a eu lieu pendant les vacances d'avril. Les retours des encadrants concernant la participation d'Alex à ces chantiers sont positifs. Alex a été assidu. Il a accompli le travail demandé. Il a eu parfois du mal à accepter les conseils qu'il pouvait vivre comme des critiques ou des remises en cause.

Alex nourrit beaucoup de rancœur à l'égard de son père. Il lui fait porter le poids de l'état de santé de sa mère. En effet, il pense que son père ne s'est marié avec sa mère que dans le but d'obtenir les papiers.

Il évoque également son absence ; il peut dire « je n'ai pas de souvenirs chez moi avec mon père. » et « c'est ma mère qui m'a tout appris ».

Pourtant, lors de notre rencontre avec Monsieur BETOILE, ce dernier avait pu mettre en avant la présence d'Alex lors de différentes opérations chirurgicales. Il présentait son fils comme un soutien, qui l'a beaucoup aidé pendant l'hospitalisation et la convalescence.

Nous questionnons donc la place d'Alex auprès de ses parents. Il est souvent investi d'une mission de soutien face à des problématiques de santé. Alex semble s'investir dans ce rôle mais cela peut parfois lui paraître un

peu lourd au vu de son jeune âge.

Alex refuse aujourd'hui l'idée de vivre avec son père. Il met en avant plusieurs arguments : il ne souhaite pas devoir déménager ses affaires d'un domicile à un autre sans arrêt, il pense que les enfants ne doivent pas vivre comme ça. Il dit « s'il voulait vivre avec moi, il aurait pas dû quitter ma mère » et « j'ai qu'une maison ». Il évoque aussi la situation matérielle de son père qui vit dans une maison en colocation où même s'il a une chambre individuelle, il n'est pas rassuré de partager sa vie avec d'autres hommes qu'il ne connaît pas. Enfin, Alex a tous ses repères sur le quartier de Toulon où résident ses amis d'enfance et où il est bien en lien avec les éducateurs de prévention. Il est difficile pour Alex de se projeter sur un autre secteur d'habitation.

Concernant la scolarité d'Alex, il semble que dès la maternelle, il a été compliqué pour lui de respecter un cadre. Sa scolarité primaire en ITEP à l'internat de Brignoles a été vécue de façon positive aussi bien par Monsieur que Madame.

Quand nous le rencontrons, Alex dit être scolarisé au lycée Figuière en première année de CAP Carrosserie. Il explique que c'est une orientation qu'il a choisie et qui lui plaît tout particulièrement.

Avant cela, il était scolarisé au collège à Toulon en classe de 3ème SEGPA. Il a également bénéficié d'une prise en charge en ITEP qu'il refuse fortement. Il ne s'y sentait pas à sa place puisque « là-bas ce sont des vrais fous » et dit se sentir mieux depuis septembre et la fin de la prise en charge dans cette structure.

Nous pouvons interroger ce que cette prise en charge lui renvoie de l'état de sa maman et donc de l'impact de cette image sur sa construction psychique et identitaire à l'âge adolescent.

Au lycée il se dit plutôt bon élève mais explique avoir eu une journée d'exclusion au lycée après s'être montré injurieux envers un professeur.

Rapidement, dans les entretiens, Alex explique avoir du mal à tenir les journées de cours, le cadre trop rigide de la scolarité ne lui convient pas et il se questionne sur l'opportunité de s'orienter vers un apprentissage.

Nous avons contacté l'assistante sociale scolaire qui fait également état de la difficulté d'Alex à rester concentré et à se mettre au travail, ce qui se traduit par des problèmes de comportement. Elle met également en avant une problématique d'absentéisme.

Début mars, elle nous recontacte pour nous informer d'un incident au sein de l'établissement qui conduit à une mesure conservatoire d'exclusion jusqu'au conseil de discipline fixé le 15 mars 2020 qui confirme l'exclusion de l'adolescent.

Alex explique qu'il discutait de façon animée avec un de ses camarades tout en manipulant un cutter, il nie une quelconque agressivité. Le professeur serait intervenu en le plaquant au sol avant de le relever, en le tenant par le col pour le conduire dans le bureau du proviseur. Alex lui aurait demandé à plusieurs reprises de le lâcher au risque qu'il s'énerve. Le professeur aurait fini par le lâcher mais l'aurait insulté de « trou du cul » auquel Alex aurait répondu « c'est ta mère » avant qu'une altercation survienne entre eux.

Le professeur aurait déposé plainte pour des violences et Alex a été placé en garde à vue. Selon Alex, les policiers lui auraient dit poursuivre l'enquête en raison d'incohérences dans le discours du professeur.

Alex reconnaît s'être emporté mais insiste sur le fait qu'il n'avait envie de nuire à personne, et qu'il n'a jamais eu « l'intention de manquer de respect au prof » mais que « le respect ça marche dans les deux sens ». Quand il a évoqué cet incident, Alex s'est montré ému et soucieux de savoir quelle serait la suite de cet événement pour lui.

Il est par ailleurs inquiet de savoir comment rebondir, et nous dit être « perdu » quant à savoir ce qu'il doit faire mais qu'il « ne peut pas rester comme ça » et qu'il est prêt à faire n'importe quel travail ou n'importe quelle formation.

Ces derniers incidents illustrent de notre point de vue la difficulté d'Alex à gérer ses émotions qui peut être source de débordements et de passages à l'acte. Il semble à fleur de peau et lorsqu'il a le sentiment d'être jugé ou remis en cause, il peut très vite s'emporter.

Alex est bien repéré par les éducateurs de prévention, c'est un adolescent qui sollicite leur accompagnement dans lequel il se montre investi et adapté.

L'un des éducateurs l'accompagnait sur une recherche de stage pour la fin de l'année scolaire. Alex l'a resollicité afin d'être accompagné dans une recherche d'apprentissage.

Les éducateurs nous signalent quelques changements dans la situation d'Alex ces deux derniers mois, il n'aurait plus les mêmes fréquentations et se serait éloigné du groupe de jeunes pour privilégier une amitié avec un jeune majeur et deux jeunes filles. Ces nouvelles fréquentations auraient une influence positive pour Alex du fait de leur insertion sociale.

Concernant les faits qui lui sont reprochés et qui ont conduit à la MJIE, Alex reconnaît les tentatives de vol mais nie les violences et assure qu'il était seul lors de ces faits-là. Il nie également la tentative de vol du téléphone portable.

Il les explique par sa fugue et la nécessité pour lui d'avoir de l'argent. Concernant les stupéfiants, il explique qu'ils étaient dans des balles de tennis qu'il aurait trouvées dans une allée du quartier tout en ignorant ce qu'elles contenaient.

Plus tard dans les entretiens, Alex a pu commencer à évoquer la pression subie de la part des grands du quartier pour des « livraisons » en maison d'arrêt. Il pense aujourd'hui être tranquille vis à vis de cela puisqu'il a fait ce qu'ils lui ont demandé et qu'en plus il a été arrêté pour ça. Il pense qu'il ne sera pas à nouveau sollicité.

Il est également très inquiet des réponses pénales qu'il encourt. Il craint tout particulièrement un placement ou un retour au domicile de son père. A chaque fois qu'il évoque ce sujet, Alex se met en colère, exprimant une réelle souffrance.

Nous constatons que les faits ont été commis peu après la séparation de Monsieur avec sa deuxième épouse. Alex a vraisemblablement été déstabilisé par ce changement de situation familiale qui a eu pour résultantes pour lui, l'éloignement de sa belle-mère et de ses petits frère et sœur et le déménagement dans un logement qui ne lui convient pas vraiment.

Monsieur et Madame présentent tous deux une situation financière difficile ; il est probable qu'Alex en souffre et qu'il a cherché à se procurer de l'argent par lui-même.

- ELEMENTS PSYCHOLOGIQUES -

Alex est un adolescent âgé de 16 ans. Il peut se montrer buté, refusant le lien, notamment dès qu'il se trouve en présence de plusieurs adultes. Il refuse par ailleurs explicitement les entretiens psychologiques, et ne les honore pas. Il a finalement pu être rencontré une fois individuellement, grâce à l'étayage de l'éducatrice en charge de son suivi dans le cadre d'un contrôle judiciaire, éducatrice qu'il a particulièrement investi.

Lors de cette rencontre, Alex a une attitude beaucoup plus ouverte, il s'exprime de façon claire et authentique, notamment sur sa problématique familiale. C'est celle-ci qui semble le mobiliser actuellement.

On dénote au cours des propos de l'adolescent sur son histoire, une difficulté particulière qu'il a à se repérer dans le temps.

Alex évoque son attachement fort à sa mère. « Ma mère elle fait son maximum » dit-il. Il exprime qu'elle est très centrée sur ses besoins primaires, qu'elle s'attache à combler. Ainsi, elle s'inquiète de ce qu'il veut manger, du fait qu'il ait bien dormi. Alex relate qu'elle est aidée dans le quotidien par une tante proche.

Dans son attachement paraît une dimension de soutien à sa mère. Alex perçoit ses fragilités et ressent le besoin de rester auprès d'elle.

Alex repère le handicap de sa mère et sa propension aux angoisses. Il évoque quelques interrogations sur son origine. Il se figure celui-ci comme constitutif et génétique, relevant donc d'une cause extérieure. Cette représentation lui permet de limiter son questionnement, de ne pas soulever d'élément qui pourrait s'avérer angoissant. Il déplore par ailleurs que les médecins lui prescrivent un traitement qu'il perçoit comme excessif, qui la sédate trop. Il fait ainsi reposer une partie de l'origine des difficultés de madame sur la responsabilité des soignants.

Alex verbalise enfin, qu'à propos des troubles de sa mère, il « veut savoir, mais pas trop ». L'adolescent chemine donc plutôt sereinement dans son appréhension du handicap de sa mère, dans une relative juste distance.

On retrouve cette relative juste distance, dans les projections d'Alex. Ainsi, il s'imagine, devenu adulte, vivre indépendamment, mais pas trop loin. Il se projette dans le fait de continuer à soutenir sa mère, tout en s'autonomisant.

En revanche, le lien d'Alex avec son père est beaucoup plus douloureux et est présenté comme venant participer aux contextes des transgressions.

L'adolescent exprime que son lien avec son père a subi une rupture. Il relate qu'elle est basée sur le fait que son père ait accepté la proposition de l'éducatrice de l'AEA qu'il soit placé : « mon père a signé la demande de placement : ma révolte elle est venue de ça ». Cet accord paternel à la proposition de placement paraît vécu

comme un rejet, une trahison, un abandon et suscite la colère de l'adolescent. Alex semble depuis garder un lien minime avec son père, dans lequel la fiabilité et la confiance ne sont plus de mise.

Alex relate qu'auparavant il ne se sentait pas écouté quand il demandait à rester chez sa mère. Mais il se pliait aux droits de garde, résidait parfois chez son père à contre cœur.

Suite à cet événement, il en a fugué. Alex explique qu'au cours de cette fugue, il ne pouvait se faire héberger par sa mère, son père serait venu l'y chercher. Il relate avoir donc dormi dehors. C'est dans ce contexte que les faits à l'origine de la mesure se seraient produits, dans une visée de subsistance alimentaire dit-il. On peut entendre que Alex a alors connu des conduites à risque: fugue et transgression délictuelle.

Ces transgressions paraissent donc plutôt réactionnelles : circonscrites à cet événement. Pour qu'elles ne s'étendent pas, que les réitérations ne se multiplient pas, il paraît primordial que Alex soit entendu. Alex devrait pouvoir résider chez sa mère.

Madame MARTIN, sa mère, se présente comme particulièrement effacée en présence de son fils. Elle tient un discours à la fois pauvre et convenu « Alex a fait des bêtises, il s'est calmé ».

En entretien individuel, elle parvient à verbaliser plus, même si elle semble extrêmement angoissée par notre rencontre. Apparaît ce qui sous-tend la pauvreté de ce discours, à savoir le handicap conséquent de madame. En effet, elle relate présenter depuis son plus jeune âge ce qui correspond à un trouble du développement majeur. Ainsi, elle serait restée mutique jusqu'à l'âge de 15 ans. Actuellement elle est suivie et traitée tant pour des troubles psychiatriques (en centre de jour) que somatiques. Son handicap influe nécessairement sur son positionnement maternel, le fragilisant.

Son frère, Olivier MARTIN, qui est rencontré à sa demande, évoque ce qui correspondrait à un trouble autistique pour madame et une enfance douloureuse. Ainsi, en réponse à ses troubles et l'impossibilité d'échanger avec elle, elle était attachée avec une corde par ses parents.

Il décrit l'étonnement de toute la famille face à l'autonomie actuelle de madame, et face à son investissement dans son rôle maternel. Cependant, il évoque comment elle ne parvient pas à mettre des limites à Alex, répondant à toutes ses demandes.

Madame relate que son frère Olivier vit à son domicile depuis un an, et qu'il l'étaye dans l'éducation d'Alex. Ce rôle d'étayage éducatif était également tenu depuis 8 ans et jusqu'à récemment par une mesure d'aide éducative administrative, particulièrement investie par les parents.

Madame décrit son fils comme normal, sage, mais aussi nerveux, exigeant. Il supporterait notamment difficilement les restrictions budgétaires de madame, celles-ci lui étant imposées par sa curatelle. Alex était repéré comme agité depuis l'école primaire, ce qui l'a amené à consulter au CMP. Par la suite, il a été scolarisé en ITEP.

Elle explique qu'elle l'a investi de façon massive, dès sa grossesse. Au cours de celle-ci, des risques de trisomie 21 avaient été évoqués et le couple paraît avoir difficilement dépassé ses inquiétudes malgré les examens ultérieurs rassurants. Par la suite, de ce fait et suivant scrupuleusement les mises en garde des médecins, une seconde grossesse leur a semblé inenvisageable. Madame décrit que 4 ans plus tard, cela a eu raison de leur couple. Alex est donc resté seul objet d'investissement de madame, ce qui participe, outre son handicap, à sa difficulté à lui poser des limites et à envisager son éloignement, son autonomisation.

Monsieur BETOILE, père d'Alex, investit les rencontres, paraît en demande d'aide et de soutien dans sa place de père. Il paraît d'ailleurs avoir particulièrement investi la longue mesure d'aide éducative administrative qui vient de prendre fin.

Son investissement peut paraître à la mesure de sa fragilité à occuper sa place. Monsieur semble hésiter à occuper un positionnement de père autoritaire, usant occasionnellement de correction physique, indiquant faire peur à son fils pour lui intimer le respect. Monsieur a ainsi pu nous dire que si Alex ne venait pas à nos rendez-vous, il se chargerait de l'y amener. Cela n'a pas été effectif, ce positionnement ne paraît pas réellement incarné.

Monsieur paraît particulièrement dernièrement déstabilisé par les transgressions de son fils. Il se présente comme étant fils de gendarme, ayant toujours eu un comportement irréprochable par rapport à la Loi. C'est d'ailleurs le prénom de ce grand-père, décédé un an avant la naissance d'Alex que monsieur lui a transmis. Monsieur se mobilise donc pour remettre Alex dans un droit chemin, allant jusqu'à le suivre dans le quartier pour repérer ses fréquentations.

Monsieur évoque le concernant sa grande fragilité physique. Il a subi de multiples opérations du dos suite à un accident de travail, puis a été reconnu par la MDPH. Il semble qu'Alex ait joué un rôle de soutien auprès de monsieur lors de ces diverses périodes d'incapacité.

Monsieur évoque son grand attachement à son fils, sa présence indéfectible pour lui. Il l'exprime en disant « on n'enlève pas le nez à la figure », indiquant qu'Alex occupe une place centrale dans son existence. Monsieur est donc grandement déstabilisé par la prise de distance de son fils, qu'il décrit comme soudaine. Il ne parvient pas à faire de lien autour de cette période, à percevoir ce qui a altéré leur relation et à la faire évoluer.

PROJET INDIVIDUEL DE FIN DE PLACEMENT CEF

11/07/2021

Nom : BETOILE Date de naissance : 20/01/2004
Prénom : Alex
Date d'arrivée au CEF : 31/01/2021

I/ ACCOMPAGNEMENT SOCIO-EDUCATIF

1. Rapport aux règles communes et à l'autorité

Alex respecte les règles mais demande toujours des explications supplémentaires pour vérifier le cadre. Il fait ce que lui dit l'adulte et veut bien faire.

Alex connaît très bien le fonctionnement du CEF mais il est sans cesse dans la négociation lorsque le cadre lui est imposé. Il doit apprendre à patienter lorsqu'il a des demandes particulières alors que des réponses lui sont expliquées. Il a tendance à être exigeant sur certains points mais entend les explications lorsque celles-ci ont un sens pour lui.

Néanmoins, Alex peut prendre un rôle d'un leader positif au sein du groupe. Il a pu pendant son placement remobiliser certains jeunes lorsque ces derniers étaient en situation de crise.

Mais à part les derniers incidents dont Alex était l'auteur, il fait plutôt une bonne fin de placement et peut ainsi continuer à travailler sur son projet de sortie.

Reste encore du travail à faire sur le respect des consignes et d'être plus autonome.

2. Hygiène / autonomie

Rapport à l'hygiène correct mais manque d'autonomie sur l'entretien de sa chambre.

Il est participatif sur les tâches ménagères.

Une évolution a été constatée sur l'entretien de l'espace de vie du mineur. En revanche, Alex doit comprendre qu'il est au sein d'une collectivité sur les temps de douche les soirs, car il a tendance à empiéter sur les temps de repas qui suivent. Une légère évolution a été constatée sur cette dernière phase de placement mais doit continuer jusqu'à la fin de placement.

3. Activités pédagogiques

Il investit les activités et est curieux d'apprendre. Il est manuel. Il investit tous les temps d'activité que l'équipe éducative propose. Il est également sur les activités extérieures. Il répond toujours présent sur tous les temps proposés, appliqué et respectueux.

4. Aspects relationnels

Il est en recherche de liens, il se sent persécuté et a besoin d'être rassuré à chaque moment de « crise » qu'il traverse.

Comportement immature dans ses relations interpersonnelles, manque également de distance vis-à-vis de ses pairs, mais aussi envers les éducateurs. Il a besoin d'attirer l'attention sur lui en permanence.

5. Gestion des émotions

Il a tendance à vite se braquer, peur de l'abandon, sentiment de persécution. Très susceptible mais c'est lui qui revient.

Alex a des difficultés à gérer ses émotions lorsqu'il est envahi par des éléments qui le travaillent. Il doit davantage faire confiance aux adultes qui l'entourent pour l'aider à traverser ces moments qui peuvent avoir un impact sur son placement.

Alex a du mal à entendre le non ou les choses qui ne vont pas dans son sens, mais il sait se reprendre et revient sur ses difficultés, en discutant avec l'équipe.

6. Incidents et régulation

Au vu du placement global d'Alex, la plupart des incidents ont été réglés en interne. Il essaye de se remettre en question et revenir sur les incidents afin de mettre des mots sur les situations conflictuelles. Alex prend également le rôle positif lorsqu'il s'agit de rassurer ou de soutenir d'autres jeunes en situation de conflit.

Pas d'incident sur sa fin de placement, Alex sait se mettre à l'écart et ne se met pas en difficulté sur les moments de tension.

II/ ACCOMPAGNEMENT MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

1. Somatique

Alex a bénéficié d'un bilan de santé le 12/03/2021, pris en charge par la caisse d'assurance maladie.

De plus Alex s'est fracturé la main au début du mois de mai, à la suite d'un excès de colère qu'il n'a pas pu maîtriser. Il a dû garder un plâtre sur une durée de 15 jours et réaliser une radiologie de contrôle le 28/05/2021.

2. Psychique

Durant l'ensemble de son placement, Alex a su respecter le cadre des entretiens psychologiques. Alors qu'en début de placement, l'adolescent utilisait cet espace pour « déverser » tout ce qu'il vivait à l'état brut sans mise au travail possible, il est parvenu au fur et à mesure à s'apaiser ce qui a pu s'observer sur toutes les scènes du CEF. Alex est alors passé d'une pensée circulaire ne trouvant pas d'issue à un travail d'élaboration sur divers sujets.

Il est à noter qu'une mise au travail s'est amorcée concernant les faits de viol qui lui sont reprochés. Après avoir levé son système défensif, Alex s'est autorisé à venir questionner le déroulé des événements, la notion de responsabilité en tant que sujet propre et non plus en tant que sujet pris dans une spirale groupale. Ces différents questionnements font émerger de nombreuses angoisses (face au jugement à venir) et ressentis qu'Alex doit continuer à mettre au travail.

La réflexion concernant son projet d'avenir est venue contenir Alex, malgré des moments poussés à l'extrême, durant son placement. Son projet s'est élaboré comme venant marquer le passage de l'adolescent délinquant au jeune adulte travailleur et donc le regard qu'Alex pouvait porter sur lui-même mais aussi que l'autre pouvait porter sur lui.

3. Prévention

Au cours de son placement, Alex a été accompagné sur une sensibilisation quant aux consommations de produits. Il a ainsi pu rencontrer une tabacologue mais aussi participer à une intervention collective proposée par une association qui prend en charge des personnes confrontées à des addictions. Cette intervention s'est déroulée le 27/05/2021 au sein du CEF.

Dans le cadre d'une démarche volontaire, Alex a rencontré à quatre reprises une infirmière et un médecin du service de psychiatrie légale du centre hospitalier de Toulon dont les professionnels sont rattachés au centre ressource pour les intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles (CRIA VS). Ce suivi a permis à Alex de réaliser un travail de réflexion sur les faits qui lui sont reprochés. L'adolescent souhaite poursuivre cet accompagnement à la suite de son placement au CEF.

III/ ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

1. Scolarité

Au cours de cette deuxième période de placement, Alex a suivi 4 séances de scolarité pour un volume horaire de 8h ; à cela s'ajoute une journée complète pendant laquelle il a participé à une sortie scolaire.

L'intégralité des séances s'est déroulée en prise en charge collective.

Cette deuxième période a principalement été axée sur l'histoire/éducation civique et sur les sciences.

En histoire et EMC (enseignement moral et civique), nous avons étudié les différents niveaux de juridiction afin qu'Alex en apprenne plus sur les rouages judiciaires français.

Un autre point travaillé a concerné la Révolution française en insistant sur les différents événements marquants qui se sont déroulés pendant cette période cruciale de l'histoire de France et sur les conséquences de cette révolte dans la société d'aujourd'hui. En parallèle, nous avons travaillé sur la Vème république avec un focus sur la Constitution et l'organisation administrative française.

En SVT (sciences et vie de la terre) et dans l'optique d'une sortie scolaire dédiée à la nature, nous avons étudié le microcosme des abeilles, insectes sociaux avec une organisation très particulière. A la suite de cette étude et grâce à la présence d'une intervenante spécialiste de la question, nous avons fait un travail sur les différents animaux présents dans l'environnement direct du CEF afin qu'Alex et ses pairs puissent prendre conscience de la faune qui les entoure.

A cette occasion et après un travail théorique fait en classe, nous nous sommes laissés guider dans une balade de plusieurs kilomètres autour du CEF avec l'animatrice et le président de la fédération de chasse. Alex a pu voir, sur le terrain, les différentes traces des animaux présents sur le site ainsi qu'analyser les différentes déjections afin de déterminer l'animal dont elles provenaient. Le comportement d'Alex lors de cette sortie s'est révélé tout à fait correct, mis à part les dernières minutes pendant lesquelles il s'est montré relativement désagréable, en particulier avec l'animatrice qui se refusait de répondre à des questions d'ordre personnel.

Il reste cela dit à noter que le reste de la journée s'est particulièrement bien passé. Alex a su être à l'écoute, il s'est montré intéressé et très participatif. Il a même tenté, en toute bienséance et de manière tout à fait adaptée, de convaincre l'un de nos guides agriculteur de le prendre comme stagiaire ou saisonnier afin de l'aider dans son travail à la ferme.

Pour conclure, Alex est un élève agréable qui se montre intéressé et très participatif. Il ne se laisse pas influencer par ses pairs lorsqu'il leur arrive d'avoir des comportements inappropriés.

Malgré quelques « rechutes », il semble avoir appris à se canaliser et à ne pas rester bloqué sur une idée fixe. Cette deuxième période, au niveau de la scolarité, peut être légitimement considérée comme une réussite, tant au niveau du comportement que des apprentissages.

La quasi-totalité des séances s'est faite en prise en charge collective.

Alex était particulièrement investi dans son projet de sortie. Nous avons travaillé à trouver des stages et des patrons afin de pouvoir intégrer un cycle scolaire ordinaire en CAP dès sa sortie. C'est ainsi que nous avons pu trouver ensemble un patron qui accepte de le prendre à l'essai en attendant une réponse définitive.

A cette occasion, nous avons pu travailler les bases de la recherche informatique afin de consolider les acquis du B2I (brevet informatique et internet).

2. Les ateliers techniques

- Atelier cuisine

Alex est compétent en cuisine, respectueux et investi, avec un bon niveau de maîtrise. Mais parfois, il peut montrer un côté pénible quand il est soucieux, il demande à être rassuré sans se soucier s'il dérange les autres. Il faut que ce soit réglé au plus vite même si les autres n'ont pas le temps. Il parle toujours beaucoup, avec toujours ce besoin d'être rassuré. Il commence à savoir attendre et est moins impatient. Manque de respect des horaires ainsi que des temps de pause.

Au travail, il s'investit comme il faut, il respecte les consignes et met de l'implication ; les réalisations demandent encore de l'aide et du suivi, il a du mal à être autonome. Il manque de rigueur sur le port de la tenue et le rangement et nettoyage.

- Atelier éducation physique et sportive

Alex est un jeune qui progresse vite, il est impliqué et soucieux de bien faire, il pose des questions pas toujours en rapport avec l'activité. Il doit apprendre à se recentrer pour ne pas perdre de temps. Il doit continuer son travail de concentration.

3. Insertion

Alex se montre toujours très curieux et pose beaucoup de questions. Il peut être très agréable, mais tient à avoir le dernier mot. Dans ce cas, Alex ne semble plus rien entendre, donne l'impression de « tourner en rond », en répétant le même discours. Nous devons alors le laisser se calmer et réfléchir seul, pour pouvoir reprendre avec lui et enfin avoir son attention.

- Situation administrative :

Alex a effectué son recensement le 15 juin 2021 ; il attend aujourd'hui une date pour effectuer sa journée défense et citoyenneté. Nous attendons son RIB pour le transmettre à son ancien employeur pour la rémunération de ses congés payés.

- Implication dans la construction de son projet

Son projet de reprendre un apprentissage était clair pour lui. Alex souhaitait durant son placement travailler sur des chantiers éducatifs ou en mission d'intérim, ceci afin de gagner un peu d'argent lui permettant de passer son code de la route. Malheureusement, nous n'avons eu aucune proposition de mission.

Il était prévu qu'il se rende avec son éducateur de prévention, lors d'une autorisation de sortie en weekend famille, rencontrer son maître d'apprentissage. Lorsqu'Alex a appris que son employeur avait trouvé un autre apprenti, il n'a plus voulu se rendre au rendez-vous prévu, n'en voyant plus l'intérêt et prétextant qu'il était fatigué et qu'il n'était pas arrivé à se lever.

Cependant, Alex a très vite rebondi positivement pour chercher un autre employeur susceptible de le prendre. Il a alors montré un tout autre visage dans son travail d'insertion, il s'est montré rigoureux et appliqué. En lien avec la scolarité, il a pris contact avec de nombreux employeurs.

4. Projet du jeune ou projet de sortie

Le coordinateur Insertion a pris attache avec l'ancien maître d'apprentissage d'Alex suite au rendez-vous non honoré pour avoir des informations. Celui-ci a précisé qu'il ne remettait pas en question le travail d'Alex, mais qu'il n'était plus possible pour lui de le réintégrer car il s'était déjà engagé auprès de 2 autres apprentis. Lors des temps dédiés en insertion, Alex a pu contacter et envoyer des lettres de motivation à bon nombre d'entreprises susceptibles de prendre des apprentis. Une lui a donné rendez-vous le 17 juin 2021 à 11h30. Alex s'y est rendu accompagné de son éducatrice référente en insertion du CEF. Le rendez-vous s'est très bien passé et une période de stage de 4 jours d'évaluation du 8 au 11 juillet 2021 a été programmée. Les horaires seront de 7h30 à 17h00 du lundi au jeudi. Durant cette semaine de stage, Alex résidera chez sa mère. Ceci permettra également d'évaluer le projet de retour d'Alex au domicile maternel.

A la sortie du CEF, Alex s'est également engagé dans des chantiers éducatifs à la mairie de Toulon du 5 au 16 août 2021.

PÉRIODE DE MISE EN SITUATION EN MILIEU PROFESSIONNEL GRILLE D'ÉVALUATION

Période d'immersion du : 8 au 11 juillet 2021

Durée : 35 heures prévues

Nom et prénom du jeune : BETOILE Alex

35 heures réalisées

Conseiller référent du jeune : Laurence POISSON

Nom de l'entreprise et du responsable : Mr MANCEAUX Tony

Nom du tuteur du jeune dans l'entreprise : M.PETIT Alain

Statut du Jeune

Salarié Contrat aidé

D.E. GJ

PACEA BRSA Autre

Objet de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel :

Découvrir un métier ou un secteur d'activité

Confirmer un projet professionnel

Initier une démarche de recrutement

Objectifs opérationnels :

- Comprendre le fonctionnement de l'entreprise
- Découvrir les différentes tâches du poste de travail
- Respecter les consignes de travail

SAVOIR-ETRE ET COMPORTEMENTS PROFESSIONNELS

Points à évaluer		Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
▶ Respecter les horaires, être assidu en PMSMP	Ponctualité Assiduité	X			
▶ Se présenter dans l'entreprise dans une tenue correcte	Présentation		X		
▶ S'intégrer à l'équipe, bien communiquer avec les collègues et responsables	Adaptation Relationnel			X	
▶ Prendre des initiatives pour réaliser des tâches	Initiative		X		
▶ Agir de façon organisée et réaliser des tâches avec méthode	Organisation		X		
▶ Respecter les consignes, les règles de travail et de sécurité	Respect des règles et consignes			X	
▶ Respecter le matériel et les locaux	Respect du matériel et des locaux		X		
▶ Implication dans les tâches qui lui sont confiées	Motivation		X		
▶ Autonomie dans le travail	Autonomie		X		

► Dexterité, habileté	Habileté		X		
► Compréhension des consignes	Compréhension		X		
► Autres : Rester concentré sur les tâches qui lui sont confiées				X	

APTITUDES PERSONNELLES					
Points à évaluer		Très bien	Bien	Moyen	Insuffisant
► Confiance en soi			X		
► Prise en compte des remarques					X
► Capacités à s'évaluer (repérer et corriger ses erreurs)			X		
► Maîtrise de soi				X	
► Curiosité (intérêt pour le secteur professionnel, le métier...)			X		
► Capacité à communiquer (communication verbale et non verbale...)				X	
► Capacité d'adaptation à des situations nouvelles :			X		
► Autres :					

Observations de l'employeur :

Le stage de M. BETOILE est globalement positif car il présente de réelles aptitudes manuelles. Il doit cependant apprendre à rester concentré sur les tâches qui lui sont confiées pour sa propre sécurité et celle des autres.

Points forts du jeune :

- Comprend rapidement les consignes
- Sait s'organiser
- Sait travailler de façon minutieuse
- Fait preuve d'intérêt pour le métier

Points à améliorer :

- Relations avec ses collègues et la hiérarchie
- Concentration
- Respect des consignes

Commentaires du jeune :

Se dit intéressé par le métier de maçon.

Explique qu'il s'est un peu ennuyé.

Commentaires du conseiller référent :

M.BETOILE doit apprendre à scinder les temps de vie personnelle et de vie professionnelle.....

Suites à donner : (accès à l'emploi, à la formation, levée des freins, renouvellement...)

Expérience à renouveler dans une autre entreprise car M. BETOILE a de réelles compétences et appétences pour le métier de maçon. La situation du secteur d'activité, en tension sur le plan des ressources humaines, devrait permettre de déboucher rapidement sur une entrée en apprentissage

Projet validé

Oui Non

A TOULON, le 11/ 07 /2021

Signature du jeune

Cachet et signature
de la structure d'accueil

Cachet et signature de la
Mission Locale



Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Toulon, le 01 octobre 2021

**DIRECTION REGIONALE SUD EST
DIRECTION TERRITORIALE VAR
STEMO TOULON**

Madame ARMAND
Responsable d'Unité Educative
UEMO Toulon Centre

A

Madame PILA
Juge des enfants – Cab B
Tribunal Pour Enfants de Toulon
TJ Toulon

REF :

Je vous prie de bien vouloir trouver le rapport de contrôle judiciaire en vue du jugement par le TPE du 19/10/2021 concernant le jeune :

Alex BETOILE, né le 20/01/2004

Résidant actuellement au domicile de sa mère Line MARTIN à Toulon, et ce depuis la fin de prise en charge au CEF le 31 juillet 2021

Domicile du père, Didier BETOILE, à Hyères

Madame ARMAND
Responsable d'Unité Educative
UEMO Toulon Centre

Décision du 22/10/2019 : CJ
N° Parquet : 190000172
N° Dossier : JECABJEB190000024

UNITE EDUCATIVE DE MILIEU OUVERT TOULON CENTRE
83000 TOULON

**Rapport éducatif de fin de Contrôle Judiciaire
en vue du jugement devant le TPE du 19/10/2021.**

concernant le jeune

Alex BETOILE, né le 20/01/2004

ORIGINE DU SUIVI :

Alex est connu de notre service dans le cadre d'un Contrôle Judiciaire en date du 22 octobre 2019 ; pour des faits de « vol aggravé par deux circonstances », « transport non autorisé de stupéfiants », « détention non autorisée de stupéfiants » et « tentative de vol aggravée par deux circonstances ».

Le 15 novembre 2020, Alex est mis en examen pour des faits de « violence et d'outrages sur une personne chargée de mission de service public, le 5 mars 2020 à Toulon », une mesure de réparation est ordonnée, cette mesure est close aujourd'hui.

Lors du jugement du 13 février 2021, une Mise Sous Protection Judiciaire d'une durée de un an a été ordonnée pour des faits de « outrage à personne dépositaire de l'autorité publique », « rébellion », « violence sur personne dépositaire de l'autorité publique », « remise ou sortie irrégulière de correspondance, d'argent ou d'objet de détenu », « détention non autorisée de stupéfiants », « dégradation ou détérioration de bien destiné à l'utilité ou la décoration publique ».

Le 30 janvier 2021, Alex est mis en examen des faits de « viol commis en réunion » faits commis le 7 juillet 2020 à Toulon. Dans le cadre de cette procédure, le mineur est placé sous Contrôle Judiciaire. Parallèlement, un placement au CEF de Brignoles, pour une durée de six mois est ordonné. Depuis le 31 juillet 2021 Alex est de retour au domicile maternel.

DEROULEMENT DE LA MESURE :

Extrait du rapport intermédiaire d'avril 2020

Nous avons rencontré Alex pour la première fois le 6 décembre 2019, accompagné de ses deux parents, afin de leur présenter la mesure de contrôle judiciaire. Alex est un adolescent avec qui il a pu nous paraître difficile d'entrer en lien dans un premier temps. Il avait exprimé son mécontentement et son intention de ne pas se rendre aux rendez-vous.

Pourtant, nous le rencontrons de manière régulière dans le cadre de la mesure de Contrôle Judiciaire et il a réellement investi cet espace. Contrairement à ce qu'il avait pu laisser voir, Alex est un adolescent attachant qui verbalise facilement autour de ses difficultés. Les échanges sont faciles lors des entretiens, même s'ils sont souvent parasités par le besoin d'Alex de répéter sans cesse qu'il ne retournera pas vivre chez son père et que si on l'y force il fuigera.

Extrait du rapport intermédiaire d'octobre 2020

Alex est un adolescent qui s'était positionné fermement dans un refus de l'accompagnement lors de la première rencontre. Pourtant, c'est un jeune qui a fortement investi l'accompagnement éducatif. Il a honoré la plupart des rendez-vous. Nous avons perçu un décrochage à l'été 2020.

Extrait du rapport Intermédiaire de juin 2021

Avant le placement CEF, nous le rencontrons de manière régulière. S'il avait intégré un apprentissage, il restait toutefois bien en lien, ce qui a permis de le rencontrer, à minima une fois par mois. Depuis le placement au CEF, nous essayons de maintenir cette fréquence de rencontre, que ce soit au CEF ou lors d'accompagnement au CRIAVS, service qui suit le mineur, à sa demande.

Un tournant a été vécu dans l'accompagnement du mineur. En effet, nous quittons le service très prochainement. Dans un premier temps, Alex a mal supporté cette annonce, disant refuser toute intervention d'un autre éducateur et préférant attendre notre retour.

L'anticipation et le temps ont permis de travailler autour de ce relais éducatif, notamment en organisant des rencontres communes avec le nouvel éducateur. Aujourd'hui, Alex apparaît plus rassuré. Le lien avec le nouvel éducateur référent est bien établi, une rencontre a pu avoir lieu, en dehors de notre présence.

Situation actuelle

La prise en charge en CEF a fortement impacté Alex ; qui s'est de manière globale, conformément au cadre de la prise en charge. Si nous avons envisagé un temps, un accès à l'autonomie pour Alex, il est rapidement apparu que si cette orientation devait se mettre en œuvre elle se ferait en travaillant avec Alex du domicile maternel.

Ainsi lors du dernier bilan au CEF en date du 3 juillet 2021, il est convenu de travailler sur un retour au domicile maternel. Le 31 juillet 2021 il réintègre son domicile sous contrôle judiciaire.

A son retour à Toulon, Alex a mis de la distance avec le service, il n'a pas honoré les rendez-vous fixés en août 2021. En revanche le lien n'a pas été rompu puisque le jeune homme était systématiquement joignable par téléphone. Nous avons pu de nouveau rencontrer Alex début septembre au sein de l'UEMO.

OBLIGATIONS DU CONTROLE JUDICIAIRE :

Alex est soumis à deux obligations spécifiques dans cette mesure de Contrôle Judiciaire :

- Suivre de façon régulière une formation professionnelle ou une scolarité jusqu'à majorité.
- Se présenter une fois par mois au commissariat de Toulon.

En début de mesure, Alex nous assure se présenter au commissariat de Toulon. En revanche, l'adolescent a de réelles difficultés avec les repères spatio-temporels. Ainsi à plusieurs reprises, lors de nos entretiens, il ne savait plus s'il était allé au commissariat lors du mois en cours. Nous avons insisté pour qu'il se présente le jour même au commissariat afin de ne pas se mettre en difficulté.

Concernant les faits qui lui sont reprochés, Alex reconnaît les tentatives de vol mais nie les violences et assure qu'il était seul lors de ces faits-là. Il nie également la tentative de vol du téléphone portable. Il explique être arrivé derrière la victime et avoir directement arraché la chaîne, sans « le toucher, sans violence », il précise également ne pas avoir détérioré le t-shirt de la victime. Il les explique par sa fugue et la nécessité pour lui d'avoir de l'argent.

Concernant les stupéfiants, il explique qu'ils étaient dans des balles de tennis qu'il aurait trouvées dans une allée du quartier tout en ignorant ce qu'elles contenaient. Il explique qu'à cette période il était en fugue de chez son père où il s'est retrouvé sans argent, qu'il avait faim et ne pouvait pas se présenter chez sa mère, de peur que son père vienne le rechercher.

Plus tard dans les entretiens, Alex a pu commencer à évoquer la pression subie par les grands du quartier pour des « livraisons » en maison d'arrêt. Il pense aujourd'hui être tranquille vis à vis de cela puisqu'il a fait ce qu'ils lui ont demandé et qu'en plus il a été arrêté pour ça. Il pense qu'il ne sera pas à nouveau sollicité. Il est également très inquiet des réponses pénales qu'il encourt.

Extrait du rapport intermédiaire de juin 2021

Concernant les faits qui lui sont reprochés, ils sont, depuis le départ, reconnus par l'adolescent. Sa version reste inchangée de celle décrite dans notre rapport du mois d'avril 2020. En revanche, sa prise en compte de la victime a quelque peu évolué. Il reconnaît aujourd'hui le tort fait à la victime, admet qu'un tel comportement ne peut être admis quelle que soit sa situation. Plus largement, sa responsabilité, dans les différentes affaires le concernant est mise au travail, ainsi Alex peut parler de sentiment de culpabilité, de honte etc.

SITUATION FAMILIALE :

Extrait du rapport intermédiaire de contrôle judiciaire d'avril 2020

Alex est l'enfant unique du couple parental : Monsieur BETOILE et Madame MARTIN. Ces derniers se sont mariés en 2003, après que le frère de Madame lui a présenté Monsieur BETOILE. Madame est rapidement tombée enceinte après le mariage. Monsieur BETOILE évoque une mise en garde des services médicaux pendant la grossesse quant à un risque de handicap au vu de l'âge de Madame. Le couple a préféré poursuivre cette grossesse mais Monsieur BETOILE a ensuite refusé d'avoir d'autres enfants malgré la pression de la

famille de Madame MARTIN.

Le couple divorce en 2008, Madame expliquant qu'ils ne s'entendaient pas avec Monsieur qui « criait ». Alex aurait mal supporté la séparation et c'est à partir de cet événement que des problèmes seraient apparus à l'école, il sera donc placé en internat dès la classe de CE1.

Monsieur BETOILE s'est remarié en 2011, de cette nouvelle union sont nés deux enfants. Monsieur est séparé de sa nouvelle compagne depuis le mois d'août 2018. Depuis, Monsieur loue deux chambres dans une « colocation » où ils doivent partager la cuisine, salle de bain et toilettes.

Concernant les relations qu'il entretenait avec sa belle-mère, Alex dit qu'elles étaient « comme avec une belle mère » mais évoque le fait que sa chambre était considérée comme une pièce de rangement où le ménage n'était jamais fait et qu'il avait du mal à y trouver sa place.

Monsieur BETOILE est aujourd'hui sans activité professionnelle, il travaillait jusqu'en 2005 en tant que maçon. Suite à une chute d'un échafaudage au deuxième étage, Monsieur a subi quatre interventions chirurgicales. Il a tenté en 2008 de reprendre une activité de ménage mais cela n'a pas été possible. Il touche désormais une allocation adulte handicapé.

Madame MARTIN est quant à elle très fragilisée sur le plan psychique et somatique selon la personne qui la suit sur le plan médical. Elle est sous curatelle et devrait prochainement être hospitalisée pour trois semaines dans une clinique afin de pouvoir se reposer et prendre soin d'elle.

Alex a pu se montrer très touché par les difficultés de santé que rencontre sa mère. Il explique ne pas pouvoir envisager la séparation car « elle a besoin d'aide, pas mon père ». Alex ne comprend pas vraiment la pathologie dont souffre sa mère et cette dernière est-elle en mesure de la lui expliquer ? Ainsi, il s'interroge sur la nécessité du traitement auquel elle est soumise qu'il peut percevoir comme « une drogue ».

De même, il évoque la question de la curatelle de sa mère, il explique que c'est parfois compliqué à gérer puisque Madame reçoit 40€ le mardi puis 20€ le samedi, si Alex souhaite aller manger avec des amis ou aller au cinéma, ce n'est donc que rarement possible. Afin de pallier le problème financier, Alex a demandé à pouvoir effectuer des chantiers jeunes en lien avec la prévention spécialisée de Toulon. Un premier chantier a eu lieu pendant les vacances de février, un second aura lieu pendant les vacances d'avril.

Alex nourrit beaucoup de rancœur à l'égard de son père. Il lui fait porter le poids de la dépression de sa mère. En effet, il pense que son père ne s'est marié avec sa mère que dans le but d'obtenir les papiers. Il évoque également son absence ; il peut dire « je n'ai pas de souvenirs chez moi avec mon père. » et « c'est ma mère qui m'a tout appris ».

Pourtant, lors de notre rencontre avec Monsieur BETOILE, ce dernier avait pu mettre en avant la présence d'Alex lors de différentes opérations chirurgicales. Il présentait son fils comme un soutien, qui l'a beaucoup aidé pendant l'hospitalisation et la convalescence. Nous questionnons donc la place d'Alex auprès de ses parents. Il est souvent investi d'une mission de soutien face à des problématiques de santé. Alex semble s'investir dans ce rôle mais cela peut parfois lui paraître un peu lourd au vu de son âge.

Extrait du rapport intermédiaire juin 2021

Nous avons été en difficulté pour travailler avec Monsieur BETOILE. Ce dernier étant difficile à joindre et ne nous informant pas de ses séjours à l'étranger. Suite au placement d'Alex en CEF dans le cadre d'une procédure au cabinet d'instruction, nous avons reçu à nouveau Monsieur BETOILE. Ce dernier a essentiellement tenu des propos négatifs, tant à l'égard de son fils, qu'à l'égard de Madame MARTIN.

Nous avons donc dû lui rappeler sa responsabilité de père, dans laquelle il a été absent de longues années, et dans laquelle nous le percevons toujours très absent aujourd'hui. Monsieur BETOILE peine à remettre en cause son investissement de la parentalité. Il reproche à son fils le manque de relation mais n'est pas en mesure d'admettre qu'il n'est quelque part qu'un « étranger ». Cette difficulté est accentuée du fait de l'impossibilité pour Madame MARTIN, comme pour Alex, de verbaliser autour de cette absence, de dire ce qu'elle a fait ressentir à Alex.

De son côté, Madame MARTIN est toujours très fragilisée sur le plan psychique. Elle devrait, à nouveau, bénéficier d'une hospitalisation d'un mois en septembre prochain. Il semble que la séparation, due au

placement, accentue la prise de conscience d'Alex de l'état de sa maman. Cette prise de conscience est douloureuse, il reproche beaucoup aux médecins de « médiquer » sa mère de façon trop importante et dans le même temps, il admet ne rien savoir de l'état de santé de sa mère. A plusieurs reprises, nous avons dû lui donner quelques éléments autour de la pathologie de Madame.

Lors de plusieurs entretiens, l'état de Madame et la colère et l'incompréhension d'Alex ont pris beaucoup de place. Dans ces moments-là, l'adolescent reste campé sur une position de non écoute où sa mère serait « droguée » par les médecins. Nous avons évoqué, avec lui, la possibilité de travailler autour d'une rencontre entre sa mère, lui et l'équipe soignante de cette dernière. Il a d'abord refusé, expliquant qu'il risquait d'être agressif envers le médecin au regard de la colère qu'il ressent à son égard « on verra si je drogue sa mère à lui », « ma mère c'est une loque maintenant », puis dans un second temps il a commencé à envisager les réponses qu'il pourrait y trouver, et peut-être l'apaisement qui accompagnerait ces réponses.

Situation actuelle

Quelques temps après le retour d'Alex au domicile, Madame MARTIN a été hospitalisée en maison de repos du 9 septembre au 8 octobre 2021. Madame nous a interpellé régulièrement sur la situation de son fils ; elle souhaitait qu'il s'inscrive au plus vite dans des démarches de formation ou d'insertion.

SCOLARITE / INSERTION :

Extrait du rapport intermédiaire d'avril 2020

Quand nous le rencontrons, Alex dit être scolarisé au lycée en première année de CAP Carrosserie. Il explique que c'est une orientation qu'il a choisie et qui lui plaît tout particulièrement. Avant cela, il était scolarisé au collège en classe de 3ème SEGPA. Il a également bénéficié d'une prise en charge en ITEP qu'il refuse fortement. Il ne s'y sentait pas à sa place puisque « là-bas ce sont des vrais fous » et dit se sentir mieux depuis septembre et la fin de la prise en charge dans cette structure.

Nous pouvons interroger ce que cette prise en charge lui renvoie de l'état de sa maman et donc de l'impact de cette image sur sa construction psychique et identitaire à l'âge adolescent.

Au lycée il se dit plutôt bon élève mais explique avoir eu une journée d'exclusion au lycée après s'être montré injurieux envers un professeur. Rapidement, dans les entretiens, Alex explique avoir du mal à tenir les journées de cours, le cadre trop rigide de la scolarité ne lui convient pas et il se questionne sur l'opportunité de s'orienter vers un apprentissage. Nous avons contacté l'assistante sociale scolaire qui fait également état de la difficulté d'Alex à rester concentré et à se mettre au travail, ce qui se traduit par des problèmes de comportement. Elle met également en avant une problématique d'absentéisme.

Début mars, elle nous recontacte pour nous informer d'un incident au sein de l'établissement qui conduit à une mesure conservatoire d'exclusion jusqu'au conseil de discipline fixé le 15 mars 2020 qui confirme l'exclusion de l'adolescent. Alex reconnaît s'être emporté mais insiste sur le fait qu'il n'avait envie de nuire à personne, et qu'il n'a jamais eu « l'intention de manquer de respect au prof » mais que « le respect ça marche dans les deux sens ». Quand il a évoqué cet incident, Alex s'est montré ému et soucieux de savoir quelle serait la suite de cet événement pour lui. Il est par ailleurs inquiet de savoir comment rebondir, et nous dit être « perdu » quant à savoir ce qu'il doit faire mais qu'il « ne peut pas rester comme ça » et qu'il est prêt à faire n'importe quel travail ou n'importe quelle formation.

Alex est bien repéré par les éducateurs de prévention, c'est un adolescent qui sollicite leur accompagnement dans lequel il se montre investi et adapté. L'un des éducateurs l'accompagnait sur une recherche de stage pour la fin de l'année scolaire. Alex l'a resollicité afin d'être accompagné dans une recherche d'apprentissage.

Extrait du rapport intermédiaire d'octobre 2020

Alex est bien repéré par les éducateurs de prévention, c'est un adolescent qui sollicite leur accompagnement dans lequel il se montre investi et adapté. Durant toute sa période d'inactivité, au-delà des nombreuses démarches d'insertion effectuées ; inscription MLI, divers entretiens, Alex a aussi participé à de nombreux chantiers en lien avec la ville de Toulon et la Prévention.

Lors de ces différents chantiers, l'adolescent s'est fait remarquer par son côté travailleur, investi. Les démarches de l'adolescent ont porté leurs fruits puisqu'il avait intégré en octobre 2020 un apprentissage en CAP plomberie entre le CFA de Toulon et l'entreprise Clou.

Extrait du rapport de juin 2021

Cet apprentissage a pris fin à l'occasion du placement au CEF. Toutefois, il avait été envisagé, dès lors, qu'une rencontre puisse avoir lieu afin de reprendre l'apprentissage à la sortie, le patron s'y étant montré plutôt favorable dans les échanges tenus avec le service de prévention.

Pour des raisons liées à son placement, aucun rendez-vous n'a été fixé avant le 3 juin. Lors de ce rendez-vous, Alex ne s'est pas présenté, dans la mesure où il savait que le patron avait déjà signé deux autres contrats d'apprentissage, ce qui a été confirmé. Plus largement, en quatre mois de placement, peu de démarches en terme d'insertion ont été entreprises sur l'extérieur, pas de mise en stage, l'adolescent demande à bénéficier des contrats intérimaires ce qui n'a pas pu se mettre en place. Par ailleurs, nous avons été régulièrement interpellé par les professionnels du CEF, avec la même question systématique autour de l'insertion « que faisons-nous ? » alors que les choses avaient été balisées dès le départ.

Nous regrettons que les démarches n'aient pas pu être réalisées plus en amont, elles auraient probablement permis que la situation soit plus avancée aujourd'hui. Toutefois, Alex reste mobilisé et a obtenu un entretien, le 17 juin, avec un patron en vue de la signature d'un contrat d'apprentissage. Il est toutefois très inquiet de se trouver sans solution d'insertion à la sortie du CEF, ayant conscience que cette situation lui serait difficile et pourrait le conduire, notamment pour des raisons économiques à commettre des infractions à la Loi.

Le 21 juin 2021, le CEF nous informe qu'une période de mise en stage au sein de l'entreprise Bloc de Brignoles va avoir lieu pour Alex du 8 au 11 juillet 2021. Il est envisagé une possible entrée en apprentissage au terme de cette période d'immersion professionnelle.

Nous avons accompagné Alex au bilan du stage le vendredi 12 juillet 2021. Il a été salué des qualités professionnelles intéressantes chez Alex. Mais un point a posé particulièrement problème ; Alex a beaucoup utilisé son téléphone pendant ces quatre jours de stage. Il lui a été demandé de ne plus le faire, mais Alex n'a pas su s'adapter à cela. L'entreprise n'a donc pas été favorable pour poursuivre avec lui sur un apprentissage.

Alex a pu s'exprimer, en nommant que l'on ne lui avait pas donné assez de choses à faire. Il lui a été répondu que c'était aussi la réalité de l'apprentissage que d'avoir des temps conséquents d'observation.

Situation actuelle :

Malgré la déception, Alex a été en capacité de se remobiliser. Dès le lundi 15 juillet 2021, en temps d'insertion avec son éducatrice référente du CEF, il a repris contact avec la Mission Locale de Toulon.

Mais, depuis son retour au domicile Alex est assez démobilisé. Il devait être positionné sur un chantier jeune avec la prévention spécialisée de Toulon lors du mois d'août 2021, il ne se présentera que les deux premiers jours.

CONCLUSION

L'accompagnement éducatif est bien investi par le jeune, que ce soit auprès de notre service ou du service de prévention. Il a également bien investi le suivi proposé par le CEF et a adopté une attitude positive dans l'ensemble lors de son placement. Le retour au domicile maternel au terme de la prise en charge au CEF a généré une période de démobilitation.

Alex est un adolescent attachant qui exprime une réelle souffrance face à son histoire familiale. Il évoque l'absence de son père pendant de nombreuses années, sa responsabilité pour lui dans la dépression de sa mère. Ces éléments de sa vie familiale sont douloureux pour Alex sans qu'il ne soit pleinement en mesure de les interroger et d'en gérer les effets émotionnels. Alex a cependant su trouver des référents adultes dans les accompagnements éducatifs auxquels il est contraint ou auxquels il a adhéré.

Concernant son rapport à la Loi, Alex a bien conscience de l'interdit. Cependant, dans un contexte de crise, il peut être amené à se mettre en difficulté. Par ailleurs, la fragilité financière de la famille peut l'amener à s'inscrire dans des activités délictuelles afin d'obtenir de l'argent, cela ajouté à la dynamique du quartier de Toulon.

Toutefois, Alex fait désormais le choix de s'inscrire dans le respect de la Loi. Il a participé activement à plusieurs chantiers proposés par les services de la prévention ou par la mairie afin de gagner un peu d'autonomie financière. Il se mobilise pour construire son projet professionnel et accéder ainsi à une rémunération.

Cour d'appel de Aix en Provence
Tribunal judiciaire de Toulon
Tribunal pour enfants Toulon
Cabinet de Marlène PILA, Juge des enfants

N° Parquet : 190000172
N° dossier : JECABJEB190000024

PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION DE LA MESURE ÉDUCATIVE JUDICIAIRE

Le 19/10/2021 à 15h00,

Devant nous, Marlène PILA, juge des enfants, présidant l'audience du tribunal pour enfants de Toulon ;

Assisté(e) de Pierre LEGRAND, greffier ;

Comparaît :

Alex BETOILE
Né le 20/01/2004 à Toulon 83
Demeurant à Toulon

Ayant pour représentant légaux : Didier BETOILE demeurant à Hyères et de Line MARTIN demeurant à Toulon

Assisté(e) de Maître Luc VIC, avocat au barreau de Toulon ;

Condamné du(des) chef(s) de :

- D'avoir à Toulon (83), le 20 octobre 2019, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, soustrait frauduleusement une chaîne en or, au préjudice de Monsieur PLAQUE Lucien, avec ces circonstances que les faits ont été commis en réunion avec plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice, avec violence sur autrui n'ayant pas entraîné d'incapacité, et dans un lieu destiné à l'accès à un transport en collectif de voyageurs.
- D'avoir à Toulon (83) le 20 octobre 2019, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, transporté sans autorisation administrative une substance ou plante classée comme stupéfiant, en l'espèce de la résine de cannabis.

Vu le code de la justice pénale des mineurs, notamment ses articles L.112-1 à L.112-15 ;

Vu le jugement rendu par le tribunal pour enfants le 19/10/2021 ;

En présence de Line MARTIN, représentant légal et de Maître Luc VIC, avocat au barreau de Toulon ;

N° parquet : 190000172 – N° dossier : JECABJEB190000024

Nous notifions au mineur que la mesure éducative judiciaire qui a été prononcée par le jugement du

19/10/2021 pour une durée de 12 mois sera également composée de :

1°- d'un module d'insertion consistant en un accueil de jour confié à EPEI/UEAJ Toulon pour une durée de 6 mois à compter du 01/11/2021 ;

2°- d'un module de santé consistant en une orientation vers une prise en charge sanitaire

Lecture faite, le cas échéant par l'interprète, la personne persiste et signe, avec le(s) représentant(s) légal(aux), nous et le greffier.

Le(La) greffier(ère)

Le(La) juge des enfants

Le mineur

L'interprète

Le(s) représentant(s) légal(aux)



Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse

Toulon, le 25 octobre 2021

**DIRECTION REGIONALE SUD EST
DIRECTION TERRITORIALE VAR
UEAJ TOULON**

Monsieur Alex BETOILE
Toulon

CONVOCAATION

Alex,

Le 19 octobre 2021, le Juge des Enfants de Toulon a prononcé à votre rencontre une mesure éducative judiciaire avec un module santé et insertion.

L'exercice de cette mesure a été confié à notre service et plus particulièrement à Madame HAUBE, Educatrice.

En concertation avec cette dernière et dans le cadre de votre Obligation de Formation (Loi du 28 juillet 2019), je souhaite vous rencontrer afin de faire le point sur votre situation scolaire et/ou professionnelle à l'UEAJ:

Le Mercredi 03 novembre 2021 à 11h

Afin de faciliter les échanges, je vous prie de bien vouloir venir à ce rendez-vous en possession de tous les documents justifiant de votre situation actuelle.

Je vous rappelle le caractère obligatoire de ce rendez-vous dans le cadre de votre MEJ, et je vous prie de recevoir, Alex, mes salutations.

Madame DIPASCALE
Professeur Technique
UEAJ Toulon



Les Missions Locales au cœur du plan jeunes 2020-2021

#1jeune1solution



Partie 1 :

Entrer dans la vie professionnelle.

Emploi

4 000€ de compensation de charges attribué pour tout jeune de - de 26 ans recruté entre août 2020 et janvier 2021 pendant 1 an sur des contrats de plus de 3 mois.

2 000 Emplois FONJEP en soutien aux associations.
1 000 Recrutements TPE/PME sur les métiers de la transformation écologique.

30 000 Emplois Francs pour les jeunes en QPV avec une aide de

17 000€ sur 3 ans pour un CDI | **8 000€** sur 2 ans pour un CDD

Alternance

Aide exceptionnelle pour le recrutement d'un alternant (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation)

5 000€ de 18 ans | **8 000€** de 18 ans

100 000 missions de Service Civique supplémentaires

+ 20 000 dès 2020
 + 80 000 en 2021
 en + des 140 000 déjà prévues pour permettre aux jeunes d'acquérir de l'expérience et de s'engager dans des associations.

Partie 2 :

Orienter et former vers les métiers d'avenir.



Obligation de formation jusqu'à 18 ans
 Réforme prolongeant la formation obligatoire jusqu'à 18 ans à partir de la rentrée 2020

100 000 nouvelles formations qualifiantes ou pré-qualifiantes

proposées aux jeunes sans qualifications.

35 000 parcours individualisés

pour les jeunes déscolarisés ou en voie de déscolarisation entre 16 et 18 ans.



26 500 places supplémentaires

pour poursuivre des formations en études supérieures, en CAP et BTS à la rentrée 2020.

Formations spécialisées



16 000 Formations dans le secteur du soin.
 Aides-soignants, infirmières, auxiliaires de vie.



35 000 Formations numériques
 pour les jeunes non-qualifiés en 2020 et 2021.

Partie 3 :

Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi.

120 000



Contrats aidés supplémentaires
 Parcours Emploi Compétences (PEC) - Secteur non marchand
 2021 : 60 000 contrats en + des 20 000 déjà prévus soit 80 000 PEC programmé
 Contrat Initiative Emploi (CIE) - Secteur marchand
 2020 : 10 000 contrats
 2021 : 50 000 contrats

Dispositifs d'accompagnement

Augmentation de 50% des places en Garantie Jeunes **+ 50%**

50 000 places supplémentaires en 2021 en + des 100 000 déjà prévues



Doublement des AIJ
 Accompagnement Intensif des Jeunes mis en place par Pôle Emploi

70 000 2020 ↔ **140 000** 2021



80 000 PACEA supplémentaires
 Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie.

3 000 places supplémentaires dans le dispositif SESAME
 Accès à l'emploi par la qualification dans les zones en QPV.

Schéma de mise en oeuvre du programme «Avenir en main 16-18» porté par les Missions Locales dans le cadre de l'obligation de formation



Repérage des jeunes

.....

Partenaires* / Solutions :

- Prévention spécialisée
- Education Nationale
- Centres sociaux, CFA, etc.
- Associations,...

- Repérage sur liste (Missions Locales / Education Nationale)
- Repérage en allant vers les jeunes : actions «aller vers» mises en œuvre par des Missions Locales et/ou en lien avec les partenaires, PIC repérage, etc.
- Repérage en lien avec les partenaires, interventions établissements scolaires, CFA, etc.



Actions de remobilisation / raccrochage

.....

Partenaires* / Solutions :

- AFPA
- Chantiers Educatifs, d'insertion
- Associations,...

- L'accueil des jeunes mineurs au sein des Missions Locales peut également être différencié afin de le rendre plus attractif et adapté.
- La remobilisation et le raccrochage des jeunes mineurs concernés par l'obligation de formation peuvent se constituer sous forme d'un SAS construit ainsi que par des actions/modules de remobilisation mises en place par les Missions Locales en lien avec les partenaires (Ateliers socio éducatifs, sportifs, ludiques, etc.).



Accompagnement / Solutions des jeunes

.....

Partenaires* / Solutions :

- Education Nationale
- AFPA
- Pôle emploi
- E2C
- Associations
- Organismes de formation
- Epide,...

- Accompagnement des jeunes dans le cadre du PACEA, Garantie Jeunes, Service civique, etc.
- Le cadre légal que constitue l'accompagnement en PACEA peut également être enrichi par la mise en œuvre de modules d'accompagnement spécifiques pour les jeunes mineurs relevant de l'obligation de formation développés par les Missions Locales en lien avec les partenaires.

*Listes de partenaires non exhaustives. Certains peuvent intervenir également tout au long du parcours (Education Nationale, Prévention spécialisée, etc.)

PSAD : cellule territoriale d'animation et de coordination de l'obligation de formation

Co-pilotage : Education Nationale / Missions Locales

- Pilote la coordination territoriale entre les acteurs dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire
- Permet l'organisation du repérage des jeunes à partir des listes transmises par l'Education Nationale ainsi que des listes de jeunes repérés par les acteurs (actions hors les murs...)
- Garantit la coordination de la prise de contact avec les jeunes entre les acteurs (CIO, Missions Locales, Mission de Lutte contre le décrochage scolaire (MLDS), CFA, etc.)
- Constitue l'espace de suivi des parcours des jeunes dans le cadre de l'obligation de formation et permet aux Missions Locales d'assurer le contrôle de l'obligation de formation en lien avec les partenaires impliqués dans l'accompagnement des jeunes



C'EST QUOI ?

C'est un programme innovant de 4 mois du Plan **#1jeune1solution** qui complète les dispositifs existants pour lutter contre le décrochage scolaire.

POUR QUI ?

La Promo 16.18 est dédiée aux jeunes mineurs de 16 à 18 ans en situation de décrochage scolaire, concernés par la mise en œuvre de l'obligation de formation.

QUELS OBJECTIFS ?

- Réconcilier les jeunes avec leur avenir : révéler leurs rêves, leurs talents dans un cadre de confiance ouvert à toutes les possibilités d'orientation.
- Les guider vers l'autonomie en les sortant de leur univers quotidien : développer la confiance, l'estime de soi, l'ambition et la capacité à agir sur son parcours.
- Leur faire découvrir les métiers et les opportunités dans leur région et/ou dans d'autres régions, et notamment les métiers émergents ou en tension.
- Valider leurs compétences et expériences par des open badges : compétences socles et transversales, compétences numériques.

COMMENT SE DÉROULE CE PARCOURS DE 13 SEMAINES ?

01

L'ENGAGEMENT (1 semaine)

- Comprendre la richesse du dispositif
- S'inscrire dans un collectif
- Adhérer et se projeter dans un parcours

02

LA CONSTRUCTION 1^{re} ÉTAPE (2 semaines)

- Développer son sentiment d'appartenance à un collectif
- Prendre conscience de sa capacité à faire des choix et à agir



Initiation à la mobilité de 2 semaines dont 1 semaine dans un Village Initiatives Jeunesse

03

LA CONSTRUCTION 2^e ÉTAPE (6 semaines)

- Découvrir le monde professionnel et ses voies d'accès
- Contribuer à des actions solidaires
- Prendre confiance en soi
- Développer sa capacité à apprendre
- Renforcer ses savoirs et valoriser ses expériences
- Définir son orientation et ses choix d'avenir

04

LA PRÉPARATION DE LA SUITE (2 semaines)

- Préparer l'entrée dans le cursus ou l'emploi choisi

**LE PARCOURS PEUT SE DÉROULER SUR UNE DURÉE TOTALE DE 4 MOIS
SI LE JEUNE A BESOIN DE PÉRIODES DE RÉFLEXION ENTRE LES DIFFÉRENTES PHASES**

La Promo 16.18

Public :

Ce programme, porté par l'Afpa, s'adresse aux **jeunes mineurs** qui ont quitté prématurément le collège ou le lycée, qui ne sont pas en formation et qui ne travaillent pas. Ce dispositif est une des réponses à l'obligation de formation des 16 18 ans

Objectifs et spécificités :

Un **parcours sécurisé, progressif et personnalisé** qui vise à **réconcilier les jeunes** avec leur avenir et leur permet de bâtir un **projet réaliste et accessible**, d'identifier ce qui les motive, de se repérer dans les nombreuses possibilités qui s'offrent à eux.

Ce programme, doit permettre aux jeunes de vivre une expérience d'émancipation qui les éloigne temporairement de leur environnement territorial, social ou familial en s'appuyant sur un consortium d'acteurs de l'accompagnement social, de l'éducation, de la formation, de la découverte de l'entreprise et du parrainage de salariés, du sport, de l'art, de la culture et de la médiation scientifique.

Description du dispositif : 3 mois composés de 4 phases



Le déjeuner est inclus durant tout le parcours

Le choix du voyage se fait sur la base du volontariat en formule pension complète.

Des équipes pluridisciplinaires pour accompagner les jeunes

L'Afpa va s'appuyer sur des **conseillers en insertion**, des **formateurs**, des **animateurs socio-éducatif** ainsi que des **moniteurs-éducateurs**.

Avant l'entrée dans le programme

Pour les jeunes relevant de l'obligation de formation accompagnés par les Missions Locales, La Promo 16.18 peut être proposée comme une étape, notamment dans le cadre du PACEA.

C'est la Mission Locale qui reçoit le jeune pour échanger sur le contenu du programme, les conditions de sa mise en œuvre et organiser son entrée dans le dispositif.

Solutions à l'issue du programme

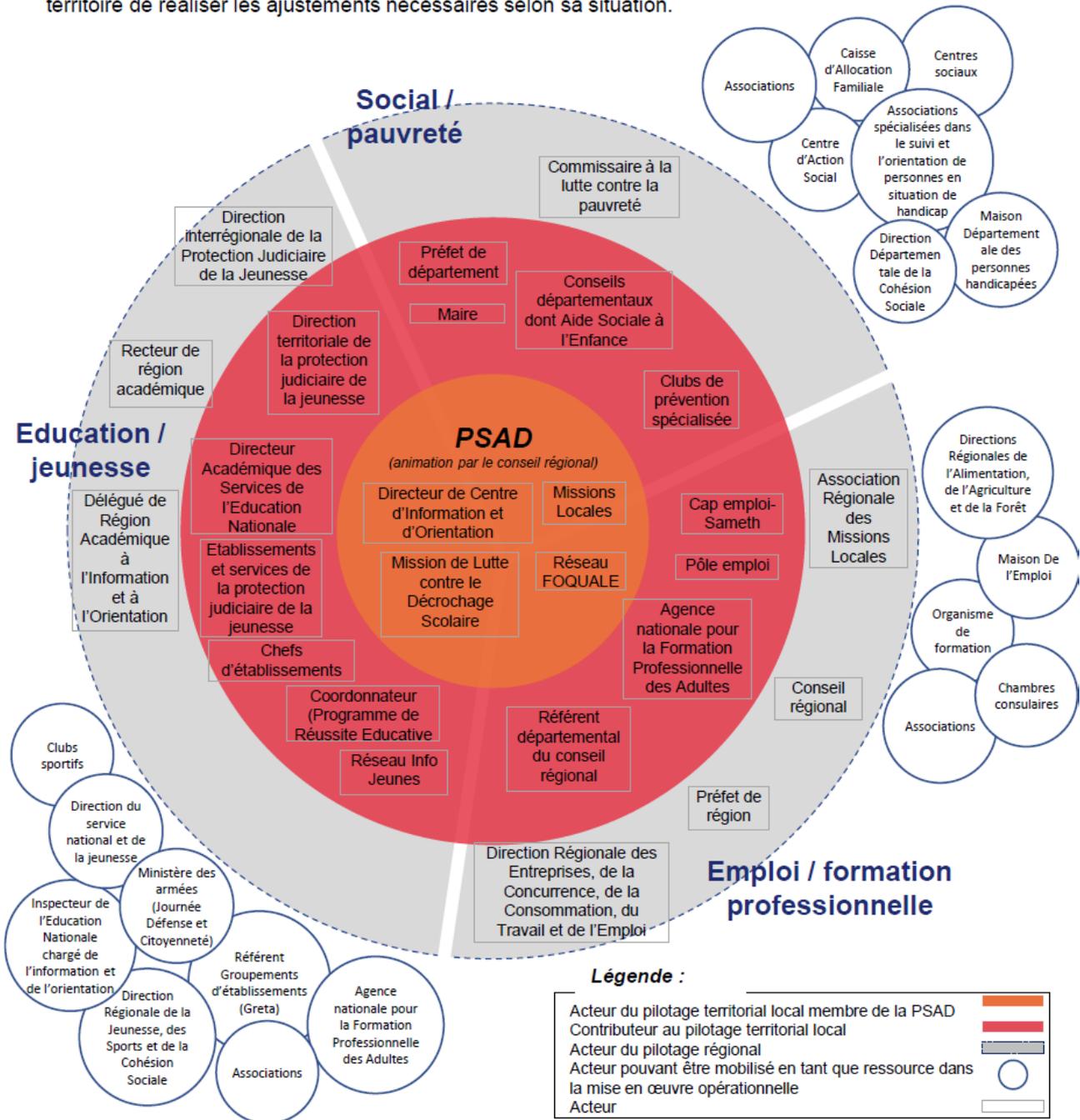
Ce programme doit permettre à chaque jeune de s'engager dans une des solutions existantes pour concrétiser son projet d'insertion professionnelle et sociale : accès à l'emploi via l'apprentissage ou des missions de longue durée, accès à la formation, E2C, EPIDE, service civique, poursuite de l'accompagnement en Garantie jeunes ou le cas échéant, retour dans un cursus scolaire.

Cartographie thématique des acteurs

Cette cartographie recense les principaux acteurs identifiés dans le pilotage régional et territorial du déploiement de la mise en œuvre de l'obligation de formation ainsi que les acteurs pouvant être mobilisés en tant que ressources dans le cadre de l'OF.

Ces acteurs ont été répartis par thématiques de politiques publiques : Social & pauvreté, Education & jeunesse et Emploi & formation professionnelle.

Elle propose plus de détails sur le rôle de chacun des acteurs dans la mise en œuvre de la réforme. L'instruction présente également le rôle des acteurs dans la mise en oeuvre de l'OF. Il convient à chaque territoire de réaliser les ajustements nécessaires selon sa situation.



OBLIGATION DE FORMATION (OF) DES 16-18 ans	
Fondements législatifs et réglementaires	Loi pour une École de la confiance ⁰ 2019-791 du 26 juillet 2019 (dite loi BLANQUER) Décret n° 2020-978 du 5 août 2020 Instruction interministérielle NOR : MENE2027186J
Objet	L'article 15 de la loi prolonge l'instruction obligatoire par une obligation de formation pour tous les jeunes de 16 à 18 ans. Entrée en vigueur le 01/09/2020.
Objectifs de la loi	Combattre le décrochage scolaire des jeunes les plus fragiles. Concrétiser l'engagement gouvernemental de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
Instances de pilotage	COPIL national = Régions de France + UNML ¹ + DIPLP ² + DGESCO ³ + DGEFP ⁴ + DGCS ⁵ + DPJJ + DJEPVA. ⁶ COPIL régional = Préfet de région + Recteur + Commissaire à la lutte contre la pauvreté + Président de Région + URML + services de l'État concernés + collectivités territoriales concernées. Instance de coordination locale = PSAD (sous l'autorité du + Missions locales en lien avec l'ensemble des partenaires locaux ⁷).
Modalités de mise en œuvre	<p>1. Repérage : les mineurs concernés sont repérés via les listes du système interministériel d'échanges d'informations (SIEI) des PSAD (qui font partie des SPRO) ou hors listes (présentation spontanée des jeunes ou repérage dans d'autres cadres comme REMO JEUNES, le SNU, l'ASE, la PJJ, les associations...) De plus, l'ONISEP va être dotée d'un numéro vert qui orientera les jeunes vers les services de l'Éducation nationale et les missions locales.</p> <p>2. Entretien : la PSAD désigne l'acteur (CIO ou mission locale) qui doit établir le 1^{er} contact avec le jeune afin de l'informer de cette OF, confirmer le non-respect et faire le point sur sa situation. En cas de difficultés pour contacter le jeune, le représentant légal du jeune est contacté. En cas de tentatives infructueuses et répétées, la MILO, chargée du contrôle du respect de l'obligation de formation est informée par la PSAD.</p> <p>3. Diagnostic/suivi personnalisé : à l'issue de l'entretien de situation, le jeune se voit proposer un diagnostic approfondi et un référent de son parcours (issu du réseau Foquale ou CIP) est désigné. Le référent propose au jeune un accompagnement pour élaborer son parcours en combinant des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, la formation initiale et continue, l'offre de services du service public de l'emploi⁸, des actions d'engagement et de volontariat. La construction de ce parcours pourra particulièrement s'appuyer sur le plan de relance #1jeune, 1solution. Le référent doit s'assurer de la disponibilité de la solution proposée (retour en formation scolaire ou intégration dans un dispositif d'accompagnement vers l'emploi et l'insertion via le PACEA ou orientation vers un autre acteur) et de l'inscription du jeune.</p> <p>Voir en annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le schéma : « Avenir en main 16-18 » du programme porté par les MILO

1

Union nationale des missions locales

2

Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté

3

Direction générale de l'enseignement scolaire

4

Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

5

Direction générale de la cohésion sociale

6

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

7

Service civique, PJJ, E2C, EPIDE, Service militaire volontaire, CFA, organismes de formation, entreprises

8

Le service public de l'emploi comprend : Pôle emploi, les MILO, Cap emploi, l'AFPA

	<ul style="list-style-type: none"> - Un récapitulatif des mesures du plan de relance #1jeune, 1solution - Un exemple de programme développé par l'AFPA : « La promo 16 18 » <p>La PSAD est régulièrement informée et toute démobilité du jeune signalée. La note d'instruction interministérielle souligne, tout particulièrement, le travail des services de milieu ouvert, en lien avec les représentants légaux, en matière de mobilisation ou de remobilisation des jeunes sous protection judiciaire.</p>
Situations qui permettent aux mineurs de remplir leur obligation de formation ou d'en être exempté	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de scolarité y compris à distance - Accompagnement Pôle emploi, MILO, Cap Emploi - Parcours de formation personnalisés (E2C) - Mineurs en service civique - Accompagnement par un établissement ou service spécialisé (handicap) - Contrat de volontariat pour l'insertion (EPIDE) - Mineurs détenus ou en CEF (compte tenu de leur accès à un enseignement) - Mineurs attestant de difficultés liées à leur état de santé par le biais d'un certificat médical
Conséquences du non-respect de l'obligation	<p>En cas d'absence du jeune à l'entretien de situation ou de diagnostic (après plusieurs relances), en cas de refus des solutions proposées, d'abandon précoce et dans un délai de 2 mois suivant une convocation de la mission locale, cette dernière saisit le président du conseil départemental et lui transmet le dossier du jeune. Celui-ci pourra mobiliser, à son niveau et s'il l'estime nécessaire, un accompagnement relevant de ses politiques d'action sociale.</p>



LE MODULE D'INSERTION

C'est quoi ?

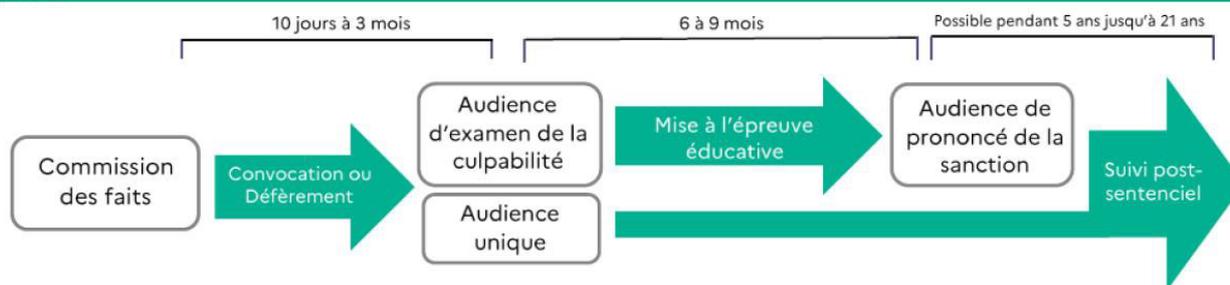
Le module d'insertion est l'un des quatre modules pouvant être prononcés par la juridiction dans le cadre de la mesure éducative judiciaire (MEJ/P).

Il consiste en un accueil de jour, un placement en internat scolaire, ou un placement dans une institution ou un établissement public ou privé d'enseignement ou de formation professionnelle, habilité.

Pourquoi ?

Le module d'insertion vise à (re)mobiliser des ressources spécifiques afin de répondre à des besoins identifiés et évalués en matière d'insertion. Il s'agit de favoriser et préparer l'insertion du jeune.

A quel moment de la procédure ?



Le module d'insertion peut être prononcé pour un mineur ou jeune majeur, à tous les stades de la procédure concomitamment ou alternativement avec les modules santé, réparation et placement.

Par qui ?

Le module d'insertion est exercé :

- ✓ Par le service de milieu ouvert lorsqu'il est prononcé seul ;
- ✓ Par un établissement ou service du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse ou du secteur associatif habilité en accueil de jour ;
- ✓ Par un établissement public local d'enseignement (EPL) ou un établissement privé sous contrat auquel l'internat scolaire est rattaché pour un placement en internat scolaire ;
- ✓ Par une institution ou un établissement public ou privé d'enseignement ou de formation professionnelle habilité pour ce type de placement.

Textes de référence

Code de la justice pénale des mineurs : articles L. 112-2 et L. 112-3 ; L. 112-5 à L. 112-7 ; D. 112-19 à D. 112-20 ; R. 112-21 ; D. 112-22 à D. 112-27



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

Unité Educative d'Activité de Jour TOULON (Secteur Public)

EPEI de Toulon / Direction Territoriale du Var



CONTACT

Adresse 124, boulevard de la Roseraie, 83 200 Toulon
Email : ueaj-toulon@justice.fr
Tel : 04 94 91 29 13
Fax : 04 94 92 83 33



INFORMATIONS PRATIQUES

La Roseraie est située dans un quartier proche du centre-ville de Toulon. L'UEAJ est bien desservie par les bus, ce qui facilite la mobilité des jeunes (Bus ligne 1 – arrêt pont de Saint Jean ; Bus 29, 9, U – arrêt Benoit Malon). L'UEAJ dispose également d'un restaurant d'application « Le Mistral gagnant » situé au cœur de la vieille ville de Toulon.



PUBLIC BÉNÉFICIAIRE

Jeunes de 14 à 21 ans suivis par la PJJ ou l'ASE ou inscrits en Mission Locale, ou encore décrocheurs scolaires.

Capacité d'accueil : 24 places en file active



SPÉCIFICITÉS DU PROJET DE SERVICE

- **Axes de la prise en charge collective** : Ateliers collectifs sur le vivre ensemble, le savoir être, les compétences psychosociales, et la citoyenneté
- **Adaptabilité – hébergement** : Accompagnement individualisé au plus près des besoins de chaque jeune accueilli- Logique de « parcours » au sein de l'EPEI, où un jeune placé à l'UEHC ou à l'UEHDR, peut bénéficier d'un accompagnement vers l'insertion à l'UEAJ.
- **Activités de jour proposées** : Activités techniques (restaurant pédagogique / menuiserie, initiation aux métiers du bâtiment et des espaces verts) - Activités culturelles et sportives - Scolarité (prise en charge individuelle et collective par une enseignante de l'Education nationale) - Modules de soutien vers l'emploi (accompagnement CV, lettre de motivation, démarches insertion)
- **Séjours et camps** : Participation aux événements locaux et régionaux, ainsi qu'aux manifestations nationales de la PJJ : Spartan Race, Festival de Néoules, Parcours du goût...
- **Expérimentations, bonnes pratiques** : Parcours Coordonné MILDECA/FNES/UFOLEP - Expérimentation AFPA/ PJJ : accueil d'un conseiller AFPA sur site pour développer l'offre d'insertion.
- **Accompagnement au parcours qualifiant** :
 Passage de l'ASSR
 Préparation au CFG
 Accompagnement au B2i et aux PSC1
 Création d'un livret de compétences des jeunes

*Jeunes de moins de 16 ans : convention avec l'Education nationale
 *Jeunes de plus de 16 ans : stagiaires de la formation professionnelle.



PARTENARIATS

Partenaires Insertion: Education nationale : mise à disposition d'un enseignant à mi-temps pour la scolarité, liens avec établissements conventionnés et Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire - **Expérimentation AFPA 2020 - 2021** : Conseiller d'insertion sur site - **Missions Locales** : référent PJJ pour l'orientation des jeunes et participation du RUE de l'UEAJ aux PSAD (décrocheurs et obligation de formation) - **E2C - FOL 83** : chantiers d'insertion et projets communs spécifiques.

Partenaires Santé : **CODES** ateliers thématiques « vie affective et sexuelle » et « hygiène de vie » - **ARPEJ** : ateliers prévention des addictions - **MDA** : liens facilités grâce à la mise à disposition d'une éducatrice de l'UEAJ au sein de la MDA pour les premiers accueils et orientations, ainsi que les ateliers de médiation thérapeutique.

Partenaires Sport et Culture : **UFOLEP** : co-construction et co-animation de l'offre sportive à l'UEAJ - **Théâtre liberté** : accès à la culture, création de courts-métrages - **Radio Active** : création d'une émission animée par les jeunes et diffusion d'1h d'antenne - **Modi mage** : ateliers vidéo - **Camp des milles** : visite mensuelle avec ateliers pédagogiques

Direction de la protection judiciaire de la jeunesse



Bonnes pratiques

THÉMATIQUE(S) :

Actions éducatives - Santé

Expérimentation « Parcours coordonné Insertion / Santé »

La DIR Sud-Est accompagne l'insertion de jeunes victimes d'addictions par la pratique du sport


En quelques mots

Le "Parcours coordonné insertion/santé" s'inscrit dans la démarche PJJ Promotrice de Santé, et dans le dispositif national créé à l'initiative de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA). Cette actions associe des professionnels de santé, la PJJ et l'UFOLEP.

Le média sport est utilisé comme levier pour déployer des actions d'insertion, de prévention, de santé et de bien-être à destination des jeunes suivis. Le parcours se déroule en trois étapes :

- Évaluation et possibles séjours de rupture
- Approfondissement : ateliers sport, santé, bien-être, addiction, insertion, PSC1, brevet fédéral multi-sport
- Expérimentation : mise en stage, préparation du projet de sortie


Le(s) +

- Développement des compétences psychosociales du jeune
- Coordination des acteurs de la prévention, du soin, et de l'éducatif (professionnels des addictions / PJJ / UFOLEP)
- Mixité des publics
- Dépassement d'une pure logique du sevrage dans un travail de réinsertion durable et de remobilisation
- Réflexion sur notions de plaisir et de respect du cadre
- Sensibilisation aux métiers du sport


C'est utile pour qui ?

Jeunes suivis par la PJJ et hors PJJ (suivis missions locales, ASE, repérage de jeunes suivis par des partenaires...) âgés de 16 à 19 ans avec des problématiques d'addictions et souhaitant élaborer un projet de qualification dans le sport ou l'animation.



Pour en savoir plus [Parcours coordonné insertion santé](#)

GLOSSAIRE

- AEA : aide éducative administrative
- AEMO : assistance éducative en milieu ouvert
- CAP : certificat d'aptitude professionnelle
- CEF : centre éducatif fermé
- CFA : centre de formation des apprentis
- CJ : contrôle judiciaire
- CMP : centre médico psychologique
- EPEI : établissement de placement éducatif et d'insertion
- ITEP : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
- MDPH : maison départementale pour les personnes handicapées
- MEJ : mesure éducative judiciaire
- MILO : mission locale
- MJIE : mesure judiciaire d'investigation éducative
- MLI : mission locale d'insertion
- OPP : ordonnance de placement provisoire
- PSAD : plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs
- SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté
- TJ : tribunal judiciaire
- TPE : tribunal pour enfants
- UDAF : union départementale des associations familiales
- UEAJ : unité éducative d'activités de jour
- UEMO : unité éducative de milieu ouvert

